

البصيرة

ALBASSIRAH

L'explication des conditions de
La ilaha Illa Allah

www.albassirah.com

Traduit par: Mehdi Abou Abdirrahman

L'explication des conditions de “ **Lâ ilâha illâ Allâh** ”



du Cheikh Aboul-Hasan ‘Abder-Rahmân bin Hasan
bin Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb
- qu’Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde –

Explication de l’éminent savant,
**Cheikh ‘Oubayd bin ‘Abdillâh
bin Soulaymân Al-Jâbirî**
- qu’Allah le préserve-

Ancien enseignant à l'Université Islamique de Médine

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Au nom d'Allah, L'Infiniment
Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Table de translitération

La table de translitération suivante fournit le système de translitération utilisé pour les termes arabes non-traduits qui apparaissent dans ce livre.

CONSONNES

ء ~	د d	ض <u>d</u>	ك k
ب b	ذ dh	ط <u>t</u>	ل l
ت t	ر r	ظ <u>dh</u>	م m
ث th	ز z	ع ‘	ن n
ج j	س s	غ gh	ه h
ح <u>h</u>	ش ch	ف f	و w
خ kh	ص <u>s</u>	ق q	ي y

VOYELLES

Courtes	َ- a	ِ- i	ُ- ou
Longues	آ â	إ î	وَّ oû

Avant-propos

J'ai obtenu une copie de l'édition publiée par Dâr Al-imâm Aḥmad, la première édition, et j'ai ensuite revu cette édition et j'ai réécrit cette épître et notre élève et compagnon le frère en Allah 'Abdel-Mou'tî bin Jâ'id Ar-Rouḥaylî nous a aidé en cela car il me l'a lue pendant l'écriture et la révision. Le noble lecteur trouvera dans cette nouvelle édition des points et des spécificités en raison desquels cette édition se distingue de la précédente :

- **Premièrement** : Une biographie sommaire de l'imam 'Abder-Raḥmân bin Ḥasan qui a compilé les conditions de "*Lâ ilâha illâ Allah*" ainsi que ses arguments
- **Deuxièmement** : J'ai corrigé mon erreur d'avoir attribué ces conditions à l'imam Moḥammad bin

'Abdil-Wahhâb et je les ai attribuées à celui qui les a compilées qui est Cheikh 'Abder-Rahmân ^[1]

- **Troisièmement** : J'y ai corrigé ce que l'édition de Dâr Al-Imâm Aḥmad comportait comme erreurs

- **Quatrièmement** : J'y ai rajouté des enseignements rapportés de gens de science

- **Cinquièmement** : J'y ai rajouté à sa fin un repoussement d'une objection ayant pour titre "Le premier à avoir cité les conditions de *Lâ ilâha illâ Allah* et le fait de les limiter à sept est discutable" et une réfutation de cette objection sous quatre angles.

Et je demande à Allah -Le Très-Haut- de rendre cette épître utile aux musulmans en général et aux Gens de la Sounnah en particulier et de rendre notre travail sincère pour Sa noble Face et que les Eloges d'Allah et Ses Salutations soient sur notre Prophète Moḥammad ainsi que sa famille, ses suiveurs et ses Compagnons.

¹ N.d.t: Cheikh 'Abder-Rahmân bin Ḥasan bin Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb. Donc le petit-fils de l'imam Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb.

Écrit par :

‘Oubayd bin ‘Abdillâh bin Soulaymân Al-Jâbirî.

Précédemment enseignant à l’Université Islamique de
Médine.

Ceci est une explication sommaire que j’ai faite en
guise d’explication des preuves qu’a utilisées le petit-
fils de l’imam du prêche béni Cheikh Abou Al-Hasan
‘Abder-Rahmân bin Hasan bin Mohammad bin ‘Abdil-
Wahhâb -qu’Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde-
des "Conditions de *Lâ ilâha illâ Allah*" et j’ai nommé
cette explication :

"Taysîr Al-Ilâh bi charhî chourouṭi Lâ ilâha illâ Allah".

La méthodologie

dans l'écriture (de cette explication)

- **Premièrement** : J'ai écrit les conditions de *Lâ ilâha illâ Allah* et j'ai fait suivre chaque condition par sa preuve tout en préservant la formulation de l'auteur.

- **Deuxièmement** : J'ai cité les références des versets coraniques que l'auteur a utilisés comme preuves en renvoyant vers leur place dans les sourates et de même j'ai cité les références des ahâdîth ^[1].

- **Troisièmement** : J'ai délibérément cité les paroles des gens de science dans mon explication des preuves et donc j'en ai fait la plus grande partie de l'explication pour de nombreuses raisons parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Premièrement : Ma reconnaissance explicite de la grande préséance qu'ont sur moi ceux qui ont précédé parmi les savants de l'Islam et les imams, et

¹ N.d.t : Pluriel de hadîth.

m'incite à cela la parole du Prophète صلى الله عليه وسلم : « **N'aura pas remercié Allah celui qui ne remercie pas les gens** »^[1].

- Deuxièmement : La contribution au fait d'appeler les jeunes musulmans qui apprennent les voies de la guidée et de la droiture et qui sont enthousiastes quant aux voies de la réforme et de la piété à ce qu'ils prennent des livres des savants de l'Islam qui ont basé leur compréhension de la religion sur le Coran et la Sounnah et ont été éduqués selon le Coran et la Sounnah et à ce qu'ils ne soient pas trompés par le miroitement des livres idéologiques contemporains car la plupart d'entre eux sont basés sur l'ignorance quant aux réalités de la religion dans les fondements et dans les branches.

- Troisièmement : Peut-être aurais-je donné une preuve catégorique sur le fait que les imams de l'Islam

¹ Rapporté par Abou Dâoud n°4811 et At-Tirmidhî (1945) qui dit : "Ceci est un hadîth hasanoun saḥîḥ" et rapporté par Aḥmad (2/258) selon certaines voies d'après Ar-Rabî' bin Mouslim qui dit : "J'ai entendu Moḥammad bin Ziyâd dire : j'ai entendu Abou Hourayrah dire : j'ai entendu Abou Al-Qâsim صلى الله عليه وسلم dire : ... " puis il a cité le hadîth. Et la formulation d'At-Tirmidhî : « **Quiconque ne remercie pas les gens n'aura pas remercié Allah** ». Et Al-Albânî l'a jugé authentique dans Saḥîḥ Al-Jâmi' (6601, 7719).

tels Cheikh Al-Islâm ibn Taymiyyah et ceux qui l'ont précédé comme l'imam Aḥmad et ceux qui leur ont succédés à tous deux comme Cheikh Al-Islâm Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb et les savants contemporains tels Ibn Sa'dî sont ceux qui expliquent le mieux (l'attestation) *"Lâ ilâha illâ Allah"* et qui enseignent aux gens sa réalité et la mise en application de ce qu'elle implique et que ceux qui prétendent cela au sujet des détenteurs de livres idéologiques se seront certes éloignés du but et auront certes menti d'un grand mensonge et auront certes tiré une flèche empoisonnée en disant cela en dédaignant le rang des imams du prêche salafi et auront appelé la communauté en général et les jeunes en particulier à dévier de la voie des pieux prédécesseurs et à commettre les innovations (religieuses) et comme est belle la parole d'Abou 'Othmân An-Nîsâbourî –qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde- :

« Quiconque investit sa propre personne de la Sounnah en paroles et en actions aura parlé avec sagesse et quiconque investit sa propre personne de la

passion en paroles et en actions aura parlé par innovation (religieuse) ».

Et que les Eloges et les Salutations d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons.

Ecrit par :

L'indigent ayant besoin d'Allah, 'Oubayd bin 'Abdillâh
bin Soulaymân Al-Jâbirî.

Enseignant ^[1] à l'Université Islamique de Médine à la ville prophétique de Médine qu'Allah la préserve et la bénisse ainsi que ses chouioukh et ses savants qui appellent à la vérité avec une science venant d'Allah et clairvoyance.

¹ N.d.t : Le cheikh –qu'Allah le préserve et lui accorde une longue vie dans l'obéissance à Lui- a depuis pris sa retraite de cette noble fonction.

Biographie concise

de Cheikh ‘Abder-Rahmân bin Hasan

Âli Ach-Cheikh - رحمه الله

- **Sa lignée et sa naissance :**

Il est le très savant et deuxième revivificateur, Cheikh ‘Abder-Rahmân bin Hasan bin Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb. Il est né à Ad-Dar’iyyah qui se situe au Nord de la ville de Riad en l’an 1193 de l’Hégire, treize ans avant la mort de son grand-père l’imam Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb.



- **Son éducation :**

Son père, Cheikh Hasan bin Mohammad, fut tué et donc il fut pris en charge par son grand-père l’imam Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb qui l’orienta vers la quête de la science islamique à un âge précoce. Il mémorisa donc le Coran à neuf ans et il apprit avec son grand-père une partie du “Livre de l’unicité” et ce

jusqu'au chapitre sur la sorcellerie ainsi qu'une partie du livre "Les bienséances à respecter par celui qui se rend à la prière" et il assista à la lecture à son grand-père de livres dans l'exégèse du Coran, le hadîth et les jugements. Et il n'eut de cesse d'être dans ce bien jusqu'à ce qu'il acquière une science profonde en un temps court et ce en raison de l'intelligence par laquelle Allah l'a comblé ainsi que de la bonne compréhension et la patience dans la lecture.



▪ **Ses professeurs :**

Il prit la science d'un certain nombre de savants au Najd et en Egypte, parmi eux :

1. Son grand-père l'imam Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb (d. 1206 H.)

2. Le très savant Cheikh 'Abdoullâh bin Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb (d. 1243 H.)

3. L'illustre Cheikh Hamad bin Nâsir bin Ma'mar (d. 1225 H.)

▪ **Ses occupations :**

1. Premièrement : L'imam Sa'oud bin 'Abdil-'Azîz bin Moḥammad l'a placé comme juge à Ad-Dar'iyyah

2. Deuxièmement : Après son retour d'Égypte en 1241 H., l'imam Tourkî bin 'Abdillâh bin Moḥammad bin Sa'oud le remplaça comme juge et en fit un de ses conseillers quant à ce qui lui arrive comme affaires privées ou publiques



▪ **Ses ouvrages :**

Le cheikh -qu'Allah lui fasse miséricorde- a beaucoup d'ouvrages dans la croyance et l'exégèse et d'autres sujets. Les plus importants sont :

1. Fath Al-Majîd charḥ Kitâb at-tawḥîd
2. Qourratou 'ouyounil-mouwahḥidîn
3. Tafsîr souratil-fâtihah

▪ **Qui a pris la science de lui ?**

De nombreuses gens ont pris la science de lui, parmi eux ses cinq fils. Allah a fait bénéficier les étudiants de la science du cheikh, de sorte qu'ils étaient chez lui depuis peu mais avaient déjà une compréhension supérieure et les gens ont commencé à voyager vers lui de toutes les régions du Najd et d'Al-Aḥsâ~ et les effets des barakât sont apparus dans son enseignement et beaucoup de gens sont sortis formés de son apprentissage.

Parmi eux :

1. Cheikh Ḥamad bin 'Alî bin 'Atîq (d. 1301 H.)
2. Cheikh Soulaymân bin Samḥân (d. 1349 H.)



▪ **Son comportement et son caractère :**

Il était connu –qu'Allah lui fasse miséricorde- pour sa véracité et sa sincérité et sa résolution qui ne faiblissait pas.

Il était connu comme étant magnanime, généreux, résolu, sage, modeste, tendre, conseiller, pudique, il gagnait sa vie au moyen de l'agriculture, il était jaloux en ce qui concerne les interdits d'Allah, il n'avait peur de personne en ce qui concerne Allah, perspicace quant aux pièges des gens de l'innovation religieuse, il défendait la croyance par sa langue et par sa plume, courageux. Il eut des prises de position célèbres avec les hommes d'Ad-Dar'iyah face à l'agression d'Ibrahim Pacha le despote.



▪ **Son décès :**

Il eut une longue vie jouissant de toutes ses facultés jusqu'à sa mort le soir du Samedi 11 du mois de Dhoul-Qi'dah de l'an 1285 H. à la ville de Riad.



▪ **Les éloges des savants à son sujet :**

Beaucoup de savants ont fait son éloge, parmi eux :

Son fils, le très savant ‘Abdel-Laṭîf bin ‘Abdir-Raḥmân qui dit : « Toutes les louanges reviennent à Allah, il offrit sa propre personne à la défense de la religion et à sa protection et à combattre ses ennemis et il fit face aux gens de l’innovation religieuse ».

Le très savant Ibn ‘Îsâ a dit : « Le cheikh, l’imam, le noble savant, l’exemple, le président des mouwahḥidoun, celui qui réprime les athées. Il était un imam éminent, un mouḥaddith ^[1] et un faqîh ^[2], il avait une connaissance profonde dans toutes les sciences religieuses... ».

Fin de citation ^[3].

¹ N.d.t : Savant spécialiste du ḥadîth.

² N.d.t : Savant spécialiste du fiqh.

³ Rapporté du Docteur Al-Walîd bin ‘Abdir-Raḥmân Âli Faryân le vérificateur du “Livre de l’unicité”, l’édition de la Présidence de la direction des recherches scientifiques et de la fatwâ, la direction générale pour la révision des publications religieuses.



Les conditions de " Lâ ilâha illâ Allâh "

Sa parole : "**Conditions**" : Chourouṭ : C'est le pluriel de charṭ et ach-charṭ dans la langue Arabe c'est al-'alâmah : le signe.

Et les pluriels sont : chourouṭ et achrât.

Et le sens ici est ce qui est obligatoire à tout individu responsable de ses actions de savoir et de mettre en application afin qu'il soit un mouwahhid (sur l'unicité) intérieurement et extérieurement.



C'est-à-dire : de *Lâ ilâha illâ Allah*.

"En pleine connaissance de cause" : par leurs cœurs de ce que leur langue a prononcé.

Et la preuve de la Souannah :

Le hadîth authentique rapporté dans l'Authentique d'après 'Othmân -qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- qui dit : « Le Messager d'Allah صلی اللہ علیہ وسلم a dit : « Quiconque meurt en sachant que *Lâ ilâha illâ Allah* (en sachant que nul n'a le droit d'être adoré à part Allah) entrera au Paradis ^[1]».

- Sa parole : "**La connaissance (science) de son sens en termes d'affirmation et de négation**" :

La première moitié de cette parole comprend la négation de l'adoration de tout autre qu'Allah comme la deuxième moitié de cette parole comprend l'affirmation de l'adoration à Lui Seul.

¹ N.d.t : Rapporté par Mouslim n°26 et Aḥmad (1/65, 69) et d'autres qu'eux deux selon la voie de Khâlid Al-Hidhâ d'après Abou Bichr Al-'Anbarî d'après Himrân d'après 'Othmân bin 'Affân qu'Allah l'agrée.

Comme Il, Le Vrai, n'a pas d'associé dans Sa Royauté ni dans Sa Création ni dans Son Administration, Il n'a pas d'associé dans son adoration.

Et c'est ce avec lequel Allah a envoyé les Prophètes et les Messagers et ce au sujet duquel leur prêche était unanime.

Allah -Le Très-Haut- dit :



﴿Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc"﴾.

[Al-Anbiyâ, 25].

Et Nouh et Houd et Sâlih ont dit :



📖🔗🕒🔗→◆↖ 🖱️➡️↗️□◆③ ⚙️⚠️✂️☒🕒◆↖

﴿**Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un Jour terrible**﴾.

[Al-A'râf, 59]. [Houd v.50-61].

Et Allah -Le Très-Haut- a dit informant au sujet de l'unanimité du prêche des Prophètes et des Messagers:

🕒🔗✖️🌀◆✧✧✧→◆🖱️↕️🕒•🕒•🕒◆□
🕒🔗📖📖🕒◆□←🌀•🕒🔗📖📖🖱️↑📖🔗🔗→📄
👤🔗🌀✂️📞✂️□←🕒←🕒↕️↖🌀✂️
📞✂️□←🔗🔗🔗◆🖱️↕️🕒🌀✂️◆□
📞🌀🕒□↗️↔️🕒👤↻️🕒🌀✂️

﴿**Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écartez-vous du Tâghout"**﴾.

[An-Nahl, 36].

Et Il a dit au sujet d'Al-Khalîl (Ibrâhîm) عليه الصلاة و السلام

↖🕒↗️🔗🕒🕒◆🕒🔗🖱️🔗🕒◆🖱️🌀•🔗🔗🔗🕒🕒◆□
🔗🕒🔗🕒🔗🔗🖱️◆□🔗🕒🕒🕒🔗🔗🔗🔗

﴿**Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé**﴾.

[An-Nisâ, 36].

Donc, ces versets et ceux qui vont dans leurs sens parmi les versets du Noble Coran indiquent de manière explicite que tous les Prophètes et Messagers ont appelé leurs peuples à concrétiser le sens de *Lâ ilâha illâ Allah* qui est que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah.

Et il y a en cela une réfutation à l'encontre du groupe Jamâ'at At-Tablîgh qui explique "*Lâ ilâha illâ Allah*" par "Il n'y a de Créateur qu'Allah" et "Nul ne pourvoit aux besoins si ce n'est Allah" et d'autres explications qui sont de l'ordre de l'unicité de Seigneurie que même les polythéistes à l'époque du Messager d'Allah ﷺ affirmaient et cela ne les a pas fait entrer en Islam mais au contraire il les a combattus et a jugé leur sang comme étant licite ainsi que leurs biens en raison de leur mécréance et de leur déni de l'unicité de Divinité et donc qu'Allah enlaidisse

ceux qui Abou Jahl -et ceux comme lui- sont plus savants qu'eux du sens de "Lâ ilâha illâ Allah" et c'est que **"Nul n'est en droit d'être adoré à part Allah"**.

- Sa parole (dont la traduction du sens est) :

﴿**Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allah**﴾ sa fin est (ce dont la traduction du sens est) : ﴿**Et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes**﴾. [Mohammad, 19].

Ibn Sa'dî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Il faut de manière obligatoire pour la science qu'il y ait en elle la reconnaissance du cœur et sa connaissance c'est-à-dire ce qui est demandé de lui en termes de science, et sa complétude est qu'il mette en application ce qu'elle implique.

Et cette science qu'Allah nous a ordonnée -et c'est la science de l'unicité d'Allah- est une obligation individuelle qui incombe à tout être humain et cette

obligation personne n'en est exempté et ce qui que ce soit mais de plus tout le monde est contraint à cela.

Et la voie vers la science que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah est plusieurs choses :

- L'une d'entre elles, mais de plus la plus importante, est de méditer les Noms et les Attributs d'Allah et Ses Actions qui indiquent Sa Perfection et Sa Grandeur et Sa Majesté car cela implique de faire des efforts dans le fait de L'adorer et de vouer l'adoration au Seigneur Parfait à Qui appartient toute louange et toute grandeur et toute majesté et toute beauté.

- **La deuxième** : la connaissance du fait qu'Il est Le Seul à créer et à administrer et donc par cela nous savons qu'Il est Le Seul (en droit) d'être adoré

- **La troisième** : La connaissance du fait qu'Il est Le Seul à combler de bienfaits apparents et cachés, bienfaits religieux et bienfaits mondains car cela implique que le cœur soit attaché à Lui et à L'aimer et à Lui vouer une adoration exclusive sans Lui donner d'associé

▪ **La quatrième** : ce que nous voyons et entendons en termes de rétribution pour Ses alliés qui s'acquittent de Son unicité ; (rétribution) en termes de victoire et de bienfaits dans ce Bas-Monde et de châtement pour Ses ennemis qui Lui donnent des associés car cela appelle à savoir qu'Il est Le Seul en droit d'être adoré par toutes les adorations.

▪ **La cinquième** : La connaissance des caractéristiques des idoles et des égaux (qu'ils donnent à Allah) qui ont été adorés avec Allah et qui ont été pris comme divinités et qu'elles sont imparfaites sous tous les angles et indigentes par nature ne détenant pas pour elles-mêmes ni pour ceux qui les adorent de bien ni de mal, ni mort ni vie ni résurrection et ne secourent pas ceux qui les adorent et ne leurs sont utiles en rien même pas ne fût-ce que du poids d'un atome en termes d'obtention d'un bien ou de repoussement d'un mal. La connaissance de cela implique la connaissance que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et la connaissance de la fausseté de la divinité d'autre que Lui.

▪ **La sixième** : L'unanimité des Livres d'Allah à ce sujet et qu'ils sont de concert à ce sujet

▪ **La septième** : L'élite des gens qui sont les plus complets parmi les créatures en termes de comportement et de raison et d'avis et d'esprit et de science –et ce sont les Messagers et les Prophètes et les savants obéissant au Seigneur- ont certes attesté cela à Allah.

▪ **La huitième** : Les preuves oufouqiyyah ^[1] et les preuves nafsiyyah ^[2] qui indiquent l'unicité de la manière la plus grande et qui y appellent par leur état par ce qu'Allah y a placé comme grâces de Sa Création et comme merveilles de Sa Sagesse et comme merveilles de Sa Création. Et donc ces voies –par lesquelles Allah a beaucoup appelé les gens au fait que nul n'est en droit d'être adoré à part Lui- et qu'il a montrées dans Son Livre et qu'il a répétées : lorsque le serviteur médite au sujet de certaines d'entre elles, il

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî –qu'Allah le préserve- dit dans son Explication des Trois fondements que les signes oufouqiyyah ou âfâqiyyah sont les signes créés comme les cieux et la terre et le Soleil et la Lune et ce qu'on voit parmi eux dans la Création.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî –qu'Allah le préserve- dit dans son Explication des Trois fondements que les signes nafsiyyah sont les signes que l'être humain remarque en lui-même en termes de merveilles de la création d'Allah.

lui est obligatoire d'avoir de la certitude et la science de cela et qu'en est-il alors si elles sont réunies et sont de concert et sont unanimes et que les preuves de l'unicité sont établies sous tous les angles ?! Et donc là, la foi s'enracine et la science en cela dans le cœur du serviteur de manière telle qu'elle devient telle les montagnes immobiles qui ne sont pas secouées par les ambiguïtés ni par les fantasmes et qui n'augmente malgré la répétition du faux et des ambiguïtés qu'en croissance et en perfection. Cela, et si tu portes le regard sur la preuve immense et la grande affaire qui est la méditation de ce Coran Sublime et la méditation de ses versets, c'est la porte la plus grande vers la science de l'unicité et on obtient par lui des détails et des généralités au sujet de l'unicité qu'on n'obtient pas dans autre que lui ».

Fin de citation ^[1].

Je ^[2] dis : Comprends cela –qu'Allah te préserve ! – et tu augmenteras en certitude quant au fait que

¹ L'Exégèse d'Ibn Sa'dî p.935-936.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

l'explication de "*Lâ ilâha illâ Allah*" qui a précédé par le groupe Jamâ'at At-Tablîgh et l'explication faite par le groupe Les Frères Musulmans (Al-Ikhwân Al-Mouslimoun) comme étant "Il n'y a de Juge qu'Allah" sont toutes deux fausses car les deux explications sont innovées. Et t'indiquera la fausseté de l'explication des Frères Musulmans le fait qu'ils appellent au rapprochement entre les Gens de la Sounnah et les Rawâfid mais de plus ils appellent au rapprochement entre les gens de l'Islam qui est la religion d'Allah en toute vérité et les gens des fausses religions comme le judaïsme et le christianisme.

Ce que ce verset indique comme enseignements :

- **Premièrement** : L'obligation de connaître le sens de *Lâ ilâha illâ Allah* en termes de négation et d'affirmation et le cheikh -qu'Allah lui fasse miséricorde- a cité les voies qui mènent à cette connaissance

- **Deuxièmement** : Il y a dans l'ordre au Prophète ﷺ de demander pardon aux croyants

et aux croyantes que cela englobe les désobéissants parmi les musulmans. L'imam **Aḥmad** a dit : « Et quiconque meurt parmi les gens de la qiblah en étant sur l'unicité, on prie sur lui (la prière mortuaire) et on demande pardon pour lui et on ne s'empêche pas de demander pardon pour lui et on ne délaisse pas la prière (mortuaire) sur lui en raison d'un péché qu'il a commis –qu'il soit grand ou petit- et son affaire revient à Allah Le Très-Haut » ^[1].

▪ **Troisièmement** : La Science d'Allah embrasse les actions des serviteurs et ils seront rétribués en fonction d'elles

- Sa parole : **﴿À l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause﴾**. [Az-Zoukhrouf, 86] :

Ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Ceci est un *istithnâ mounqati'* ^[2] c'est-à-dire : Mais celui qui

¹ Voir les Fondements de la Sounnah, 60.

² N.d.t : Voir www.ibnothaimeen.com/all/sound/article_15300.shtml ; Voir aussi l'explication d'Alfiyat Ibn Mâlik par Cheikh Al-'Othaymîn –qu'Allah lui fasse miséricorde- v.2 p.448.

aura témoigné de la vérité avec clairvoyance et en pleine connaissance de cause alors son intercession sera bénéfique auprès de Lui avec Sa Permission pour lui ». Fin de citation [1].

- Sa parole : "**C'est-à-dire : de *Lâ ilâha illâ Allah***" :

Cheikh 'Abder-Raḥmân bin Sa'dî dit : « C'est-à-dire : l'a prononcé avec sa langue en reconnaissant avec son cœur ayant la science de ce qu'il atteste et cela est conditionné par le fait que son témoignage doit être qu'il témoigne de la vérité et c'est de témoigner de l'unicité d'Allah et de la prophétie et du message de Ses Messagers et de l'authenticité de ce avec lequel ils sont venus en termes de fondements de la religion et de ses branches et de ses réalités et de ses législations » [2].

- Sa parole : "**Dans l'Authentique**" : c'est-à-dire dans l'Authentique de Mouslim.

¹ L'Exégèse d'Ibn Kathîr v.4 p.147.

² L'Exégèse d'Ibn Sa'dî v.4 p.461.

- Sa parole : "**Quiconque meurt en sachant que...**"
jusqu'à la fin de sa parole :

An-Nawawî a dit en donnant comme titre de chapitre dans le Livre de la foi : Chapitre de la preuve que celui qui meurt sur l'unicité entre au Paradis de manière catégorique.

Je ^[1] dis :

L'authenticité de l'argumentation de l'auteur et ce qu'a extrait l'imam An-Nawawî de la formulation du hadîth sont conformes. Et il y a de nombreux ahâdîth dans ce sens, parmi eux :

▪ **Premièrement** : Ce qu'ont rapporté les deux cheikhs² d'après 'Oubâdatou bnou Aṣ-Ṣâmit -qu'Allah l'agrée- qu'il a dit : Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « **Quiconque atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah Seul sans Lui donner d'associé et que Moḥammad est Son serviteur et Son**

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

²² N.d.t : Al-Boukhârî et Mouslim.

Messenger et que ‘Îsâ ^[1] est le serviteur d’Allah et Son Messenger et Sa parole qu’Il a adressée à Maryam ^[2] et un esprit venant de Lui et que le Paradis est une vérité et que l’Enfer est une vérité, Allah le fera entrer au Paradis quelle que soit son œuvre » ^[3].

▪ **Deuxièmement :** Ce que Mouslim a rapporté de Jâbir que le Messenger d’Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « **Quiconque rencontrera Allah sans Lui avoir donné d’associé entrera au Paradis et quiconque Le rencontrera en Lui ayant associé quelque chose entrera en Enfer** » ^[4].

Et donc ces ahâdîth, comme tu le vois ainsi que les autres ahâdîth qui vont dans ce sens indiquent deux choses :

¹¹ N.d.t : Jésus.

²² N.d.t : Marie.

³ Rapporté par Al-Boukhârî n°3435 et Mouslim n°28 et d’autres qu’eux deux selon la voie de ‘Oumayr bin Hânî~ d’après Jounâdah bin Abî Oumayyah d’après ‘Oubâdatou bin Aṣ-Ṣâmit qu’Allah l’agrée.

⁴ Rapporté par Mouslim n°93 et Aḥmad (3/325) et d’autres qu’eux deux selon la voie d’Abou Az-Zoubayr d’après Jâbir qu’Allah l’agrée.

- La première : La promesse d'entrer au Paradis pour quiconque meurt sur l'unicité
- La deuxième : Celui qui a commis un péché majeur ne sort pas de l'appellation de la foi et il y a donc en cela une preuve pour la croyance des Gens de la Sounnah et du Consensus que le fâsiq¹ parmi les musulmans (al-fâsiq al-millî) est un croyant en raison de sa foi et un fâsiq en raison de son péché majeur et cela est clarifié encore plus par ce qu'a rapporté Al-Boukhârî d'après Anas qu'Allah l'agrée qui a dit :

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Quiconque prie notre prière et s'oriente vers notre qiblah et mange de ce que nous égorgeons, voilà donc le musulman qui a la promesse (ou protection) d'Allah et la promesse (ou protection) du Messager d'Allah ﷺ et donc ne trahissez pas Allah dans Sa promesse** » [2].

¹ N.d.t : Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- le définit comme étant celui qui a commis un péché majeur en dehors de l'association à Allah.

² Rapporté Al-Boukhârî n°391, 393 selon la voie de Maymoun bin Siyâh d'après Anas qu'Allah l'agrée.

2

La deuxième condition :

La certitude qui est la perfection de la connaissance de *Lâ ilâha illâ Allah* qui est contraire au doute et à l'incertitude :

Et la preuve de la certitude est la parole d'Allah -
Le Très-Haut :



﴿Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques﴾.

[Al-Houjourât, 15].

Et donc la condition de la véracité de leur foi en Allah et en Son Messenger صلى الله عليه وسلم est le fait qu'ils ne doutent point : C'est-à-dire qu'ils n'ont pas de doute ; quant à celui qui doute, il fait partie des hypocrites.

Et la preuve de la Sounnah est le hadîth rapporté de manière authentique d'après Abou Hourayrah – qu'Allah l'agrée- qui dit : « Le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « J'atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que je suis le Messenger d'Allah. Un serviteur ne rencontrera pas Allah avec ces deux (les deux attestations de foi) n'ayant pas de doute à leur sujet à toutes deux sans qu'il n'entre au Paradis » [1].

Et dans une autre version : « Un serviteur ne rencontrera pas Allah n'ayant pas de doute à leur sujet à toutes deux (les deux attestations

¹ Rapporté par Mouslim n°27 et d'autres que lui selon la voie d'Abou Sâlih d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

de foi) sans qu'il ne soit *pas* défendu d'entrer au Paradis ^[1] ».

Et dans une autre version : « Un serviteur ne rencontrera pas Allah n'ayant pas de doute à leur sujet à toutes deux (les deux attestations de foi) sans que le Paradis ne lui soit *pas* voilé ^[2] ».

Et d'après Abou Hourayrah aussi dans un long hadîth : « Quiconque tu rencontreras derrière ce mur attestant que nul n'est en droit d'être adoré en dehors d'Allah ayant la certitude quant à cette attestation dans son cœur, alors annonce-lui la bonne nouvelle du Paradis ^[3] ».

- Sa parole (le verset dont la traduction du sens est) :

﴿ **Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager** ﴾ jusqu'à la fin du verset :

¹ Rapporté par Mouslim n°27 et d'autres que lui d'après la narration d'Abou Sâlih d'après Abou Hourayrah.

² La formulation de Mouslim ne comporte pas les mots : "à leur sujet à toutes deux" dans cette version.

³ Rapporté par Mouslim et d'autres d'après le hadîth de 'Ikrimah bin 'Ammâr d'après Abou Kathîr As-Souhaymî d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

"Sont seulement" : innamâ : ceci est une particule de restriction qui est d'affirmer le jugement dans ce qui est cité et de le dénier quant à ce qui est en dehors de cela.

Et le sens de cela est que parmi les gens de foi en vérité intérieurement et extérieurement il y a ceux qui ont cru en Allah et en Son Messager en paroles, en actions et en croyances sans douter en cela ni hésiter et ont lutté avec leurs biens et leurs personnes sur le chemin d'Allah et c'est pour cela qu'Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ceux-là sont les véridiques".

Et le témoin argumentatif dans le verset est (ce dont la traduction du sens est) :

« **Qui par la suite ne doutent point** » : et il y a dans le verset autre chose que ce pour lequel l'auteur l'a utilisé comme argument et c'est que le verset est une preuve que les actions entrent dans l'ensemble de la foi.

Et la raison pour laquelle le verset est une preuve à ce sujet est que la lutte dans le chemin d'Allah a été citée -et c'est une action- parmi les caractéristiques de la foi citées dans le verset.

Et parmi les textes de la Sounnah qui indiquent cela, il y a ce qu'ont rapporté les deux cheikhs ^[1] d'après Abou Jamrah qui dit :

« Je traduais entre Ibn 'Abbâs et des gens et une femme vint le questionner au sujet de la boisson alcoolisée dans les jarres. Il dit : « Les visiteurs de 'Abd Al-Qays sont venus chez le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم et le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dit : « Qui est cette délégation ? » ou : « Qui sont ces gens ? ». Ils dirent : « Rabî'ah ». Il صلى الله عليه وسلم dit : « Bienvenue à ces gens ». Ou « Bienvenue aux visiteurs. Sans être humiliés ni avoir de regret ».

Il dit : « Ils dirent alors : « Ô Messager d'Allah ! Nous venons à toi d'un endroit lointain et il y a entre nous et toi ce quartier de mécréants de Mouḍar et nous ne

¹ N.d.t : Al-Boukhârî et Mouslim.

pouvons te visiter que lors du mois sacré, ordonnons par un ordre au sujet duquel nous allons informer ceux qui sont restés derrière nous et par lequel nous entrerons au Paradis ».

Il dit : « Il ﷺ leur ordonna alors quatre choses et leur a interdit quatre choses ».

Il dit : « Il ﷺ leur ordonna d'avoir la foi en Allah Seul et il ﷺ leur dit : « Savez-vous ce qu'est la foi en Allah ? ».

Ils dirent : « Allah et Son Messager sont plus savants ».

Il ﷺ dit : « Attester que nul n'est en droit d'être adoré en dehors d'Allah et que Moḥammad est le Messager d'Allah et accomplir la prière et s'acquitter de l'aumône légale prescrite et jeûner le mois de Ramadan et que vous donniez le cinquième du butin...» jusqu'à la fin du ḥadīth [1].

¹ Rapporté par Al-Boukhârî n°87, 523, 1398, 3095, 3510, 4368, 4369, 6176, 7266, 7556 et par Mouslim n°17 et 1996 d'après Abou Ḥamzah d'après Ibn 'Abbâs -qu'Allah Le Très-Haut les agrée tous les deux- et la formulation citée est

Le témoin argumentatif dans ce hadîth est l'explication par le Prophète صلى الله عليه وسلم de la foi par les actions de l'islam apparentes.

- Sa parole : "**Et de la Sounnah le hadîth authentique rapporté dans l'Authentique**" :

Je ^[1] **dis** : Le hadîth est dans l'Authentique de Mouslim et il a une histoire :

D'après Abou Hourayrah –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- qui dit :

« Nous étions avec le Prophète صلى الله عليه وسلم en voyage ^[2] et les provisions des gens furent terminées.

Il dit : A tel point qu'il pensa à égorger certaines de leurs montures.

celle rapportée par Mouslim au premier endroit cité de son Authentique. Abou Jamrah est Naṣr bin 'Imrân Ad-Dab'î.

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

² N.d.t : Cheikh Al-Itiopî dit que c'était lors de l'expédition de Tabouk. Voir Al-Baḥr Al-Mouḥîṭ v.1 p.560.

Il dit : 'Omar dit alors : « Ô Messenger d'Allah ! Si tu regroupais ce qui reste des provisions des gens et que tu invoquais Allah sur elles ? ».

Il dit : Et donc il le fit et celui qui possédait du froment vint avec le froment et celui qui possédait des dattes vint avec ses dattes.

Moujâhid dit : « Et celui qui possédait des noyaux avec ses noyaux ».

Je dis : « Et que faisaient-ils avec ces noyaux ? ».

Il dit : « Ils les suçaient et cela leur faisait avoir soif et donc ils buvaient de l'eau ^[1] ».

Il dit : « Il invoqua donc jusqu'à ce que les gens remplissent leurs provisions ». Et il a cité le reste du hadîth.

- Sa parole : **"J'atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que je suis le Messenger d'Allah" :**

¹ N.d.t : Traduction basée sur l'explication de Cheikh Al-Itiopî. Voir Al-Bahr Al-Mouhîṭ v.1 p.565.

L'attestation est dans le sens linguistique : l'annonce et la reconnaissance.

Et le sens ici est la reconnaissance de celui qui est responsable de ses actions qu'Allah est Le Seul en droit d'être adoré et la reconnaissance de Son unicité ainsi que de reconnaître le Message du Prophète صلى الله عليه وسلم.

- Sa parole : "**Un serviteur ne rencontrera pas Allah avec ces deux (les deux attestations de foi)**" : c'est-à-dire : Le Jour du Jugement Dernier en attestant de l'unicité d'Allah et du Message du Prophète صلى الله عليه وسلم.

Sa parole : "**n'ayant pas de doute à leur sujet à toutes deux**" : c'est-à-dire sans avoir de doute ni hésiter. Et ceci est le témoin argumentatif de ce hadîth.

- Sa parole : "**Et dans une autre version**" :

Je ^[1] **dis** : Il est comme celui qui a précédé dans l'Authentique de Mouslim et avec la même formulation sauf qu'il y a une légère différence et il y a

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

dans ce hadîth que cet événement s'est produit lors de l'expédition de Tabouk.

- Sa parole : "**sans que le Paradis ne lui soit *pas voilé***" : c'est-à-dire qu'il ne sera pas empêché d'entrer au Paradis et donc il est obligatoire à cet égard de mettre en évidence deux choses :

1. **La première chose** : le fait d'être empêché d'entrer au Paradis est de deux types :

- Le premier : Un empêchement éternel et cela est pour les mécréants et c'est ce qui est dénié au sujet de ceux qui rencontrent Allah alors qu'ils sont sur l'unicité

- Le deuxième : Un empêchement temporaire et il se peut que cela touche certaines personnes qui sont sur l'unicité en raison du fait qu'ils ont commis des péchés majeurs comme l'indiquent les ahâdîth moutawâtirah ^[1] au sujet de l'intercession.

¹ N.d.t : Pour rappel : Al-moutawâtir c'est pris d'at-tawâtour qui est dans le jargon des savants du hadîth : "Ce qui a été rapporté par un grand nombre (de rapporteurs) qui rend d'habitude impossible qu'ils soient de connivence et

2. La deuxième chose : l'empêchement dénié dans ce hadîth n'est pas dans son sens absolu mais au contraire est restreint par de lourdes restrictions en termes de connaissance du sens de (l'attestation) que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et de mise en pratique de ce qu'elle implique. Et tu sauras cela plus en détails lorsque nous parlerons du hadîth de 'Itbân dans la condition de sincérité.

- Sa parole : **"Et d'après Abou Hourayrah aussi dans un long hadîth" :**

Je dis : Il est rapporté par Mouslim et sa formulation est : « Nous étions assis autour du Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم et Abou Bakr et 'Omar étaient avec nous au sein d'un groupe de gens et le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم se leva de parmi nous et tarda à revenir et nous craignîmes que quelque chose lui arrive avant qu'il ne nous parvienne et donc nous prîmes peur et nous nous levâmes et je fus le premier à le chercher et donc

concordent sur un mensonge". (Source : "Min at-tyabi al-minah fi 'ilmil-moustalah" de Cheikh 'Abdel-Karîm Mourâd et Cheikh 'Abdel-Mohsin Al-'Abbâd p.8).

je sortis cherchant le Messager d'Allah ﷺ jusqu'à ce que j'arrive à un mur appartenant aux Anṣâr à Banou An-Najjâr et donc je tournai autour du mur pour savoir si je pouvais y trouver une porte et je n'en trouvai pas et voici qu'un ruisseau entraît dans le sein du mur venant du puits de Khârijah et je me suis ramassé sur moi-même comme le fait le renard et je suis entré auprès du Messager d'Allah ﷺ qui dit : « Abou Hourayrah ? ». Je répondis : « Oui, Ô Messager d'Allah ! ». Il dit : « Quelle est ton affaire ? ».

Je dis : « Tu étais parmi nous et tu t'es levé et tu as tardé à revenir et donc nous prîmes peur qu'il t'arrive quelque chose avant que tu reviennes chez nous et donc nous nous sommes mis à te chercher et je fus le premier et donc je suis arrivé à ce mur et je me suis ramassé sur moi-même comme le fait le renard et ces gens-là derrière moi ». Et donc il ﷺ dit : « Ô Abou Hourayrah ». ! Et il me donna ses deux sandales. Il ﷺ dit : « Va avec mes deux sandales et quiconque tu rencontres derrière ce mur attestant que nul n'est en

droit d'être adoré à part Allah alors que son cœur en a la certitude, alors annonce-lui la bonne nouvelle du Paradis ».

Et il cita le hadîth dans lequel il y a que 'Omar a dit : « Ô Messager d'Allah ! Je donne en rançon mon père et ma mère pour toi ! As-tu envoyé Abou Hourayrah avec tes deux sandales annoncer la bonne nouvelle du Paradis à quiconque il rencontre attestant que nul n'a le droit d'être adoré à part Allah alors que son cœur en a la certitude ? ». Il صلى الله عليه وسلم répondit : « Oui ». Il dit : « Ne fais pas cela car j'ai peur que les gens se fient à cela (et délaissent les actions) et donc laisse-les faire les actions ». Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dit alors : « Laissez-les ».

- Sa parole : "**Fa bachchirhou**" : il est dit : abcharta ar-rajoula et bachchartahou : c'est-à-dire que tu l'as informé d'une bonne nouvelle qui lui dilate la peau du visage (bacharata wajhihi) et cela car l'âme lorsqu'elle est réjouie le sang s'y répand comme l'eau se répand dans l'arbre et le sens de cela est que le Messager

d'Allah ﷺ a ordonné à Abou Hourayrah d'informer tout musulman qu'il rencontre qu'il fait partie des gens du Paradis.

- Sa parole : "**Alors que son cœur en a la certitude**" : le fait de mettre comme condition la certitude implique d'écarter le doute et l'hésitation et cela est le témoin argumentatif dans ce hadîth.

Ce que les ahâdîth indiquent comme enseignements :

- Premièrement : L'obligation d'avoir la foi au Jour Dernier et en ce qu'il comporte comme jugement et rétribution
- Deuxièmement : La vertu de l'unicité et qu'elle est la cause d'entrer au Paradis pour celui qui meurt sur l'unicité en ayant la certitude quant à l'unicité
- Troisièmement : Ce qui est pris en considération dans la consultation c'est d'avoir juste et cela même si cela n'émane que d'une personne et aucune considération n'est portée au regroupement des voix
- Quatrièmement : Repousser un mal prévaut sur l'obtention d'un bien et à ce sujet il faut revenir à la

Législation et pas qu'à la raison et les preuves à ce sujet dans les textes de la Législation sont trop nombreux pour être énumérés et il n'est pas possible de les citer à cet endroit-ci.

Et comme est beau ce qu'a dit Ibn Al-Qayyim - qu'Allah lui fasse miséricorde : « Réprouver un mal est de quatre niveaux :

- Le premier : Qu'il parte et qu'il soit remplacé par son contraire
- Le deuxième : Qu'il soit diminué même s'il ne part pas complètement
- Le troisième : Qu'il soit remplacé par ce qui lui est identique
- Le quatrième : Qu'il soit remplacé par ce qui est pire que lui

Les deux premiers niveaux sont légiférés et le troisième est sujet à l'effort d'interprétation et le quatrième est illicite ^[1] ».

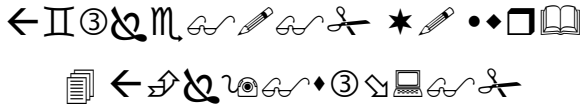
¹ I'lâm Al-Mouwaqqi'în v.3 p.4.

3

La troisième condition :

La sincérité qui est l'opposé de l'association :

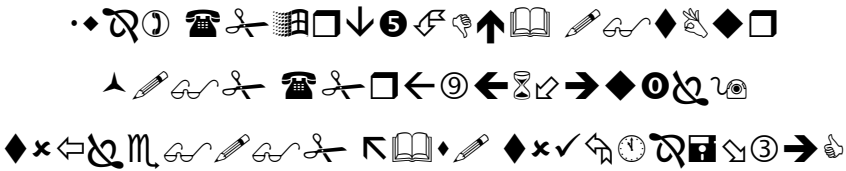
Et la preuve de la sincérité est la parole d'Allah Le Très-Haut :



﴿C'est à Allah qu'appartient la religion pure﴾.

[Az-Zoumar, 3].

Et Sa parole :



﴿Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif﴾.

[Al-Bayyinah, 5].

Et comme preuve de la Sounnah :

Le ḥadīth rapporté de manière authentique dans l'Authentique (d'Al-Boukhârî) d'après Abou Hourayrah qui rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Celui qui sera le plus heureux en raison de mon intercession sera celui qui a dit *Lâ ilâha illâ Allah* sincèrement de son cœur- ou de son for intérieur [1] ».

Et dans l'Authentique d'après 'Itbân bin Mâlik que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Allah a certes interdit l'Enfer à celui qui dit *Lâ ilâha illâ Allah* désirant par cela la Face d'Allah [2] ».

Et An-Nasâî (dans A'mâl Al-yawm wal-laylah) a rapporté d'après le ḥadīth de deux hommes parmi les Compagnons que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Une

¹ Rapporté par Al-Boukhârî n°99, 6570 et d'autres d'après la narration de 'Amr bin Abî 'Amr d'après Sa'îd Al-Maqbouriy d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

² Rapporté par Al-Boukhârî n°325, 5401 et Mouslim n°33 d'après la narration de Maḥmoud bin Ar-Rabī' Al-Anṣârî d'après 'Itbân bin Mâlik qu'Allah l'agrée.

personne ne dit pas : "Lâ ilâha illâ Allah waḥdahou lâ charîka lah, lahoul-moulkou wa lahoul-ḥamdou wa houwa 'alâ koulli chayin qadîr" sincèrement de son cœur confirmant ce que dit sa langue sans qu'Allah ne lui fende le ciel afin qu'Il regarde celui qui l'a dite (cette parole) parmi les gens de la Terre et un serviteur qu'Allah regarde est en droit qu'Il lui donne ce qu'il demande ^[1] ».

- Sa parole : "**La sincérité**" : C'est dans le sens linguistique : L'apurement, la purification. Et dans le sens religieux : Epurer et purifier l'adoration de toute souillure d'association et d'ostentation.

Sa parole : (la parole d'Allah dont la traduction du sens est) : ﴿**C'est à Allah qu'appartient la religion pure**﴾.
[Az-Zoumar, 3].

Ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit : « C'est-à-dire : Adore donc Allah Seul sans Lui donner d'associé et appelle les gens à cela et fais leur savoir

¹ Rapporté par An-Nasâî dans As-Sounan Al-Koubrâ n°9772 dans le Livre 'Amâl al-yawm wal-laylah et nous allons parler de sa chaîne de transmission.

que l'adoration ne peut être que pour Lui Seul et qu'Il n'a pas d'associé ni pareil ni égal et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) : **﴿C'est à Allah qu'appartient la religion pure﴾**. [Az-Zoumar, 3].

C'est-à-dire : n'est acceptée comme action que celle dont la personne qui l'a faite la voue de manière exclusive à Allah Seul sans Lui donner d'associé ».

Fin de citation ^[1].

Et Ibn As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit : « Ceci est une affirmation de l'ordre de sincérité et une mise en évidence qu'Allah -Le Très-Haut- comme Il détient toute la perfection et Il détient la Grâce sur Ses serviteurs sous tous les aspects, de même Lui appartient la religion pure, pure de toute souillure et c'est la religion qu'Il a agréée pour Lui-Même et a agréée pour l'élite de Ses créatures et qu'Il leur a ordonnée car elle contient le fait de vouer l'adoration à Allah Seul dans le fait de L'aimer et de Le craindre et

¹ Voir l'Exégèse d'Ibn Kathîr v.4 p.45.

d'espérer en Lui et de revenir repentant vers Lui en servitude et le fait de revenir vers Lui afin que Ses serviteurs obtiennent leurs demandes...

Et c'est cela qui réforme les cœurs et qui les purifie et les épure sans association à Lui dans quel acte d'adoration que ce soit et Allah en est innocent et Il n'en a rien ».

Fin de citation du témoin argumentatif ^[1].

Et ajoute en termes de clarification et d'insistance, quant à ce qu'ont dit ces deux imams au sujet du sens du verset, ce qu'a rapporté l'imam Mouslim dans son Authentique d'après la narration d'Abou Hourayrah – qu'Allah l'agrée- qui dit :

« Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Allah Le Très-Haut a dit : « **Je suis Celui qui Se passe le plus d'associés ; quiconque accomplit une**

¹ Voir l'Exégèse d'As-Sa'dî p.847-848.

action dans laquelle il M'a attribué un associé, Je le délaisse lui et son association ^[1] » » ».

- Sa parole : (la parole d'Allah dont la traduction du sens est) : ﴿ **Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif** ﴾.

La suite qui complète le verset est (ce dont la traduction du sens est) : ﴿ **d'accomplir la prière et de s'acquitter de la Zakât. Et voilà la religion de droiture** ﴾. [Al-Bayyinah, 5].

Cheikh 'Abder-Rahmân bin Nâsir As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit : « **"Il ne leur a été commandé"** dans toutes les législations "cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif" : C'est-à-dire : Qu'ils n'aient pour intention dans toutes leurs adorations, apparentes et cachées, que La Face d'Allah et de chercher à se rapprocher de Lui.

¹ Rapporté par Mouslim n°2985 -et d'autres que lui- d'après la narration de Al-'Alâ' bin 'Abdir-Rahmân d'après son père d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

"Hounafâ" : C'est-à-dire : Se détournant et s'écartant de toutes les religions qui s'opposent à la religion de l'unicité.

Et la prière et la zakât ont été citées de manière spécifique, alors qu'elles sont comprises dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif** », en raison de leur préséance à toutes deux et de leur noblesse à toutes deux et en raison du fait qu'elles sont les deux actes d'adoration dont celui qui s'en acquitte se sera acquitté de toutes les législations de la religion.

"Et voilà" : C'est-à-dire l'unicité et la sincérité dans la religion **"la religion de droiture"** : C'est-à-dire la religion droite qui fait arriver aux jardins des délices et ce qui est autre que cette religion ce sont alors les voies qui font arriver à l'Enfer ».

Fin de citation ^[1].

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.1099.

Je ^[1] **dis** : Il y a dans ce que nous avons dit précédemment comme preuves de l'obligation de sincérité et dans ce qui va suivre à ce sujet une confirmation de ce qu'a dit le cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde.

- Sa parole : **Et de la Sounnah : Le hadîth rapporté de manière authentique dans l'Authentique (d'Al-Boukhârî) d'après Abou Hourayrah qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui sera le plus heureux en raison de mon intercession sera celui qui a dit Lâ ilâha illâ Allah sincèrement de son cœur- ou de son for intérieur [2] ».**

Je ^[3] **dis** : Le hadîth se trouve dans l'Authentique d'Al-Boukhârî et dans d'autres (livres) et sa formulation chez Al-Boukhârî est la suivante :

D'après Abou Hourayrah qu'il a dit :

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

² Rapporté par Al-Boukhârî n°99, 6570 et d'autres d'après la narration de 'Amr bin Abî 'Amr d'après Sa'îd Al-Maqbouriy d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

³ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

Il fut dit : « Ô Messenger d'Allah ! Quel est le plus heureux des gens en raison de ton intercession le Jour de la Résurrection ? ».

Le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم dit : « J'ai certes pensé –Ô Abou Hourayrah !- que personne ne me questionnerait au sujet de ce hadîth avant toi en raison de ce que j'ai vu de toi comme désir ardent quant au (au fait d'apprendre le) hadîth. Celui qui sera le plus heureux en raison de mon intercession sera celui qui a dit *Lâ ilâha illâ Allah* sincèrement de son cœur- ou de son for intérieur ».

Et sache que l'intercession citée dans ce hadîth est l'intercession pour ceux qui ont commis des péchés majeurs parmi les gens de l'unicité.

Cette intercession qui a été rejetée par des groupes d'innovateurs comme les Khawârij et les Mou'tazilah.

Al-Hâfidh a dit dans Al-Fath^[1] concernant ce hadîth : « Peut-être qu'Abou Hourayrah a questionné à ce sujet lorsque le Messager ﷺ a dit le hadîth : « Et je veux garder mon invocation comme intercession pour ma communauté dans l'Au-Delà ».

Et son contexte ainsi que la mise en évidence de ses différentes formulations ont précédé au début du Livre des invocations et parmi ses versions : « Mon intercession est pour ceux qui ont commis des grands péchés parmi les gens de ma communauté ^[2] » ».

Je ^[3] dis : Et par cela t'apparaîtra clairement l'authenticité de l'argumentation des Gens de la Sounnah et du Consensus concernant l'affirmation de cette intercession et la corruption de la voie du transgresseur.

- Sa parole : "**Et dans l'Authentique d'après 'Itbân bin Mâlik...**" :

¹ N.d.t : Fath Al-Bârî l'explication de l'Authentique d'Al-Boukhârî d'Al-Hâfidh Ibn Hajar Al-'Asqalânî.

² Voir Fath Al-Bârî v.11 p.451.

³ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

Je ^[1] dis : Le ḥadīth est rapporté par les deux cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim) et a une histoire et la formulation d'Al-Boukhârî est la suivante : Que 'Itbân bin Mâlik –et il est l'un des Compagnons du Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم et fait partie de ceux qui ont participé à la bataille de Badr parmi les Anṣâr- est venu chez le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم et a dit :

« Ô Messager d'Allah ! Ma vue a faibli et je guide mon peuple dans la prière et lorsqu'il pleut le lit du fleuve qui se trouve entre moi et eux se remplit d'eau et je ne suis donc pas capable d'aller à leur mosquée afin de les guider dans la prière.

Je voudrais que tu viennes –Ô Messager d'Allah !- chez moi et que tu pries dans ma maison afin que je prenne l'endroit pour la prière ».

Il dit : « Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم lui dit alors : « Je le ferai inchâa Allah » ».

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

'Itbân dit : « Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم vint donc le lendemain lorsque le jour fut levé avec Abou Bakr et le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم demanda l'autorisation d'entrer et donc je lui ai donné l'autorisation d'entrer et il ne s'est pas assis jusqu'à ce qu'il entre dans la maison puis dit : « Où aimerais-tu que je prie dans ta maison ? ».

Il dit : « Je fis un signe vers un coin de la maison, le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم se leva donc et fit le takbîr.

Nous nous levâmes et nous nous mîmes en rangs et il صلى الله عليه وسلم pria deux unités de prière et salua ».

Il dit : « Et nous l'avons retenu afin qu'il صلى الله عليه وسلم mange un plat que nous lui avons préparé.

Et un certain nombre d'hommes parmi les gens du quartier se sont regroupés.

L'un d'eux dit : « Où est Mâlik ibn Ad-Doukhaychin –ou Ibn Ad-Doukhchoun ? ».

L'un d'entre eux dit : « Celui-là est un hypocrite qui n'aime pas Allah et Son Messager ».

Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dit alors :

« Ne dis pas cela ! Ne le vois-tu pas qu'il a certes dit : *Lâ ilâha illâ Allah* cherchant par cela La Face d'Allah ? ».

Il dit : « Allah et Son Messager sont plus savants ».

Il dit : « Nous voyons son visage et son conseil aux hypocrites ».

Le Messager صلى الله عليه وسلم dit, et il cita le hadîth, : (Allah a certes interdit l'Enfer à celui qui dit *Lâ ilâha illâ Allah* désirant par cela la Face d'Allah).

- Sa parole : "**Allah a certes interdit l'Enfer**" :

Je ^[1] dis : L'interdiction est de deux types :

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

- L'interdiction d'entrée : Et cela est pour celui qui est mort sur l'unicité sans avoir commis de péchés majeurs et sans être persistant sur les péchés mineurs

- L'interdiction d'y rester éternellement : Et cela est pour les désobéissants parmi les gens de l'unicité comme cela a été indiqué par les ahâdîth moutawâtirah ^[1] de l'intercession concernant ceux qui ont commis des péchés majeurs

- Sa parole : "**celui qui dit Lâ ilâha illa Allah**" : C'est-à-dire : A prononcé l'attestation et il est obligatoire de savoir que cette parole est restreinte comme nous l'avons vu précédemment dans le hadîth d'Abou Hourayrah dans la deuxième condition et comme nous allons le voir.

- Sa parole : "**désirant par cela**" : Il cherche et espère. Et le pronom démonstratif (cela) est au sujet de la prononciation de l'attestation.

¹ N.d.t : Al-moutawâtir c'est pris d'at-tawâtour qui est dans le jargon des savants du hadîth : "Ce qui a été rapporté par un grand nombre (de rapporteurs) qui rend d'habitude impossible qu'ils soient de connivence et concordent sur un mensonge". Source : "Min at-tyabi al-minah fi 'ilmil-moustalah" de Cheikh 'Abdel-Karîm Mourâd et Cheikh 'Abdel-Mohsin Al-'Abbâd p.8.

- Sa parole : "**La Face d'Allah**" : Il y a en cela l'affirmation de l'attribut de la Face à Allah et le témoin argumentatif du hadîth qui est la condition de sincérité dans la prononciation de l'attestation.

Et il (le hadîth) indique aussi d'autres jugements parmi lesquels :

L'interdiction d'entrer en Enfer pour les gens de l'unicité pure et sache que l'interdiction dans ce hadîth et dans ce qui a le même sens n'est pas absolue mais au contraire est restreinte.

Cheikh Soulaymân bin 'Abdillâh dit dans son explication de ce hadîth après avoir rapporté une longue parole de Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah :

« Et en résumé : *Lâ ilâha illâ Allah* est la cause d'entrée au Paradis et d'être sauvé de l'Enfer et implique cela mais ce qui est impliqué n'a lieu que si les conditions sont réunies et que si les barrières sont levées car il se peut que l'implication n'ait pas lieu en raison de

l'absence d'une condition parmi les conditions ou de la présence d'une barrière.

Et c'est pour cela qu'il fut dit à Al-Hasan :

« Des gens disent : Celui qui dit *Lâ ilâha illâ Allah* entrera au Paradis ».

Il dit alors : « Celui qui dit *Lâ ilâha illâ Allah* et s'acquitte de son droit et de son obligation entrera au Paradis ».

Et Wahb Ibn Mounabbih dit à celui qui le questionna : « *Lâ ilâha illâ Allah* n'est-elle pas la clef du Paradis ? ».

Il répondit : « Certes oui ! Mais il n'y a pas de clef sans qu'elle n'ait des dents et donc si tu viens avec une clef ayant des dents on t'ouvrira sinon on ne t'ouvrira pas ».

Et indique cela le fait qu'Allah ait mis l'entrée au Paradis comme résultat de la foi et des actions vertueuses.

Ainsi que le Prophète صلى الله عليه وسلم comme cela est rapporté dans les deux Authentiques d'après Abou Ayyoub qu'un homme a dit :

« Ô Messager d'Allah ! Informe-moi d'une action qui me fera entrer au Paradis ».

Il صلى الله عليه وسلم dit : « Tu adores Allah et tu ne Lui associes rien et tu accomplis la prière et tu donnes la zakât et tu preserves les liens de parenté ».

Et dans le Mousnad d'après Bichr Ibn Al-Khaṣṣiyyah qui a dit :

« Je suis venu chez le Prophète صلى الله عليه وسلم afin de lui prêter allégeance et il m'a mis comme condition l'attestation que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que Moḥammad est le serviteur d'Allah et Son Envoyé et que j'accomplisse la prière et que je m'acquitte de l'aumône légale prescrite (la zakât) et que je m'acquitte de mon pèlerinage de l'Islam et que je jeûne le mois de Ramadan et que je combatte sur le sentier d'Allah ».

Je dis donc : « Ô Messenger d'Allah ! Quant à deux de ces choses –par Allah !- je n'en suis pas capable : le combat dans le sentier d'Allah et l'aumône ».

Le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم pris alors sa main puis la fit bouger et dit :

« Donc pas de combat dans le sentier d'Allah et pas d'aumône, avec quoi entreras-tu au Paradis ? ».

Je dis : « Ô Messenger d'Allah ! Je te prête allégeance sur tous ces points ^[1] ».

- Il y a donc dans ce hadîth que le combat dans le sentier d'Allah et l'aumône sont des conditions pour l'entrée au Paradis avec la mise en pratique de l'unicité et de la prière et du pèlerinage et du jeûne et les ahadîth à ce sujet sont nombreux.

- Et il y a dans ce hadîth : L'interdiction d'entrer en Enfer pour les gens de l'unicité complète (parfaite).

¹ Rapporté par Aḥmad (5/224) et Al-Ḥâkim 2421 et Ibn An-Naṣr dans Ta'dhîm qadr aṣ-ṣalâh 451. Et la chaîne de transmission est faible.

- Et il y a dans ce ḥadīth que l'action n'est bénéfique que si elle est sincère pour Allah - Le Très-Haut.

- Et il y a dans ce ḥadīth la preuve qu'il n'est pas suffisant pour la foi de prononcer sans croire et vice-versa ^[1] »

Je ^[2] dis : Et ce que le cheikh a cité, il est obligatoire de le suivre par regroupement des preuves.

- Sa parole : "**Et An-Nasâi (dans Al-yam wa al-laylah) a rapporté d'après le ḥadīth de deux hommes...**" :

Je ^[3] dis : Et il y a dans sa chaîne de transmission Moḥammad bin 'Abdillâh bin Maymoun et Ya'qoub bin 'Âṣim bin 'Ourwah bin Mas'oud.

Al-Hâfidh a dit au sujet de chacun d'entre eux : Maqboul.

¹ Taysîr Al-'Azîz Al-Ḥamîd p.91 édition de Lahore et dans la copie d'As-Ṣumay'î v.1 p.199-200 et il y manque une grande partie de cette parole.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

³ N.d.t : Cheikh 'Oubayd qu'Allah le préserve.

Et ce qui est connu dans son jargon au sujet de celui dont telle est la situation c'est qu'il est layyin al-hadîth s'il n'est pas suivi et donc en se basant sur cela le hadîth est faible et je ne lui ai pas trouvé ce qui peut le renforcer ^[1].

Et Allah est Le plus savant.

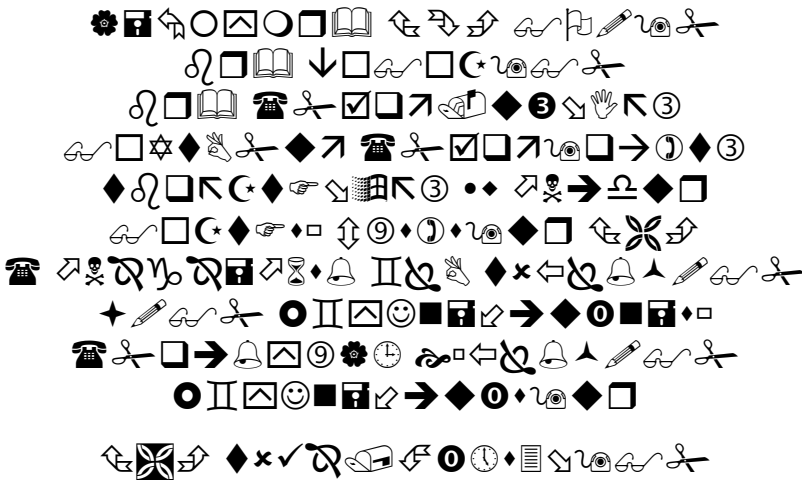
¹ Cheikh Al-Albânî l'a jugé faible dans Ad-Da'îfah n°6617 et Da'îf at-targhîb wa at-tarhîb n°932.

4

La quatrième condition :

La véracité dont le contraire est le mensonge et qui empêche l'hypocrisie :

Et la preuve de la véracité est la parole d'Allah Le Très-Haut :



﴿Alif, Lâm, Mîm. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: « Nous croyons! » sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent﴾.

[Al-'Ankabout, 1-3].

Et la parole d'Allah :

✂️👉🕒🔹③🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 ★✍️🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 ✂️🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🔹✖️✔️🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🧑✍️🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 📞🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🧑🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🧑🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🕒🔹✖️🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 📧🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 📞🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🔄🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🧑🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹🔹
 🔄🔹🔹🔹🔹

﴿Parmi les gens, il y a ceux qui disent: « Nous croyons en Allah et au Jour Dernier! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront

un châtement douloureux, à cause de ce qu'ils mentaient ﴿

[Al-Baqarah, 8-10].

Et de la Sounnah :

Ce qui a été rapporté de manière authentique dans les deux Authentiques d'après Mou'âdh bin Jabal – qu'Allah l'agrée- que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

« Personne n'attestera que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que Mohammad est Son serviteur et Son Messager en toute véracité de son cœur sans qu'Allah ne lui interdise l'Enfer ^[1] ».

- Sa parole : ﴿Alif, Lâm, Mîm... jusqu'à la fin des versets﴾ :

Al-Baghawî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :

¹ Rapporté par Al-Boukhârî n°128 et Mouslim n°23 et d'autres qu'eux deux d'après la voie de Mou'âdh bin Hichâm Ad-Doustouwâ'î d'après son père d'après Anas d'après Mou'âdh -qu'Allah Le Très-Haut les agrée tous les deux- et la formulation est celle de Mouslim.

"Alif, Lâm, Mîm. Est-ce que les gens pensent" : Est-ce que les gens pensent **"qu'on les laissera"** sans examen ni test "dire" c'est-à-dire : qu'ils disent **"Nous croyons!" sans les éprouver?"** : Sans qu'ils ne soient éprouvés dans leurs biens et dans leurs personnes ? Certes non ! Nous allons certes les éprouver afin que se différencie le sincère de l'hypocrite et le véridique du menteur".

Jusqu'à ce qu'il dise : "Et il a été dit : **"sans les éprouver?"** : c'est-à-dire par les ordres et les interdits et cela car Allah -Le Très-Haut- leur a ordonné de commencer par la foi seulement puis leur a rendu la prière et la zakât obligatoires et le reste des législations et cela fut difficile à certains et donc Allah a fait descendre ce verset puis les a incités à la patience en disant (ce dont la traduction du sens est) :

"Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux" : C'est-à-dire : Les prophètes et les croyants : car certains furent sciés à la scie et certains

furent tués et les Fils d'Israël furent éprouvés par Pharaon qui leur infligeaient le pire des châtements.

"[Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité" : en ce qui concerne leur parole **"Nous croyons"**.

"Et ceux qui mentent" : Et Allah est plus savant d'eux avant l'épreuve.

Et le sens du verset est : Et apparaîtra certes la différence entre les véridiques et les menteurs afin que soit ce qu'il savait » [1]. Fin de citation du témoin argumentatif.

- Sa parole : ﴿**Parmi les gens, il y a ceux qui disent: "Nous croyons en Allah et au Jour Dernier!"**﴾

Jusqu'à la fin des versets :

Ceci est une information de la part d'Allah au sujet de ce que font les hypocrites qui manifestent la foi par leurs langues et cachent la mécréance dans leurs

¹ L'Exégèse d'Al-Baghawî (3/460).

cœurs afin de tromper Allah –comme ils le prétendent- et les croyants afin qu'ils soient dupés par eux et qu'ils se fient à eux et le résultat est le contraire de cette ruse et c'est qu'ils se trompent eux-mêmes mais ne s'en rendent pas compte en raison de leur ignorance excessive et de leur mauvaise nature intérieure. Et ce qui les pousse à cette versatilité et à ce mensonge c'est le doute : **"Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie."** : et donc la rétribution est du genre de l'acte.

Ceci est leur châtement dans ce Bas-Monde et c'est à l'exemple de la parole d'Allah -Le Très-Haut- au sujet des mécréants des Fils d'Israël (dont la traduction du sens est) :

﴿**Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs, car Allah ne guide pas les gens pervers**﴾.
[As-Saff, 5].

Quant à leur châtement dans l'Au-Delà, cela se trouve dans la parole d'Allah -Le Très-Haut- (dont la

traduction du sens est) : **﴿Ils auront un châtement douloureux, à cause de ce qu'ils mentaient﴾.**

Et à l'exemple de ce qu'Allah a dit au sujet des hypocrites dans ces versets de sourate Al-Baqarah, il y a la parole d'Allah dans sourate An-Nisâ (dont la traduction du sens est) :

﴿Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salât, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah. Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants,) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or, quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui﴾. [An-Nisâ, 142-143].

Ibn As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

« Allah -Le Très-Haut- informe au sujet des hypocrites quant à ce sur lequel ils sont en termes d'attributs détestables et de caractéristiques vilaines et que leur

méthodologie est de (vouloir) tromper Allah : c'est-à-dire par ce qu'ils ont manifesté en apparence comme foi et caché en leur sein comme mécréance, ils ont pensé que cela ferait valoir auprès d'Allah et qu'Il ne le sait pas et qu'Il ne le montrerait pas à Ses serviteurs et la situation est qu'Allah retourne leur tromperie contre eux-mêmes dès la présence de cette situation de leur part et le fait qu'ils soient dans cette situation est une tromperie envers eux-mêmes et quelle tromperie plus grande que celle de celui qui s'efforce à quelque chose qui se retourne contre lui par la honte et l'humiliation et la privation ?!

Et cela indique en soi-même la déficience de la raison de celui dont tel est le cas car elle regroupe la désobéissance –et il la voit comme une bonne chose et pense que cela fait partie de la raison- et la ruse.

Comme est étonnant ce que font l'ignorance et le lâchage à celui qui les possède !

Et fait partie de ce qu'Allah retourne leur tromperie contre eux-mêmes le Jour du Jugement Dernier ce

qu'Allah a dit dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

﴿Le Jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui croient: « Attendez que nous empruntions [un peu] de votre lumière ». Il sera dit: « Revenez en arrière, et cherchez de la lumière ». C'est alors qu'on éleva entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment [l'Enfer]. « N'étions-nous pas avec vous ? » leur crieront-ils.﴾

[Al-Hadîd, 13-14]. Jusqu'à la fin de versets.

Et parmi leurs caractéristiques c'est que : "**Lorsqu'ils se lèvent pour la prière**" : qui est l'acte d'obéissance parmi les actions le plus important, s'ils se lèvent : "**Ils se lèvent avec paresse**" : à contre cœur quant à la prière et éprouvant de la lassitude quant à l'accomplissement de la prière.

Et la paresse n'est qu'en raison de l'absence de volonté dans leurs cœurs car si leurs cœurs n'étaient pas vides de volonté envers Allah et de ce qu'Il a auprès de Lui et qu'ils n'étaient pas vides de foi, la paresse n'aurait pas émané d'eux.

"Et par ostentation envers les gens" : C'est-à-dire : voilà ce qui est dans leurs foris intérieurs et voilà la source de leurs actions : leur intention est l'ostentation envers les gens et leur respect et ils ne sont pas sincères envers Allah.

Et c'est pour cela que : **"A peine invoquent-ils Allah"** : Car leurs cœurs sont pleins d'ostentation.

Le dhikr et le fait de s'y attacher ne peut émaner que d'un cœur croyant qui est rempli d'amour d'Allah et de la Grandeur d'Allah.

"Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants,) n'appartenant ni aux uns ni aux autres" : C'est-à-dire : indécis entre le groupe des croyants et le groupe des mécréants.

Ils ne font pas partie des croyants qui sont croyants intérieurement et extérieurement ni des mécréants qui sont mécréants intérieurement et extérieurement.

Ils ont donné leur intérieur aux mécréants et leur extérieur aux croyants et cela est le pire des égarements possibles.

Et c'est pour cela qu'Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Or, quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui" : C'est-à-dire : Tu ne trouveras jamais une voie pour le guider ni un moyen afin qu'il délaisse son égarement car la porte de la miséricorde lui a été fermée et à sa place il y a toute calamité.

Ces caractéristiques blâmables indiquent par leur avertissement que les croyants sont caractérisés par le contraire de cela qui est la véracité intérieurement et extérieurement et la sincérité et que n'est pas inconnu ce qu'ils ont en termes de dynamisme dans leur prière et de leur adoration et de leur multitude de dhikr

d'Allah -Le Très-Haut- et qu'Allah les a guidés et leur a facilité Le Droit Chemin.

Et que donc celui qui est doté de raison se place devant ces deux choses et qu'il choisisse celle des deux qui est le plus en droit à son sujet et c'est d'Allah Seul que nous implorons l'aide ». Fin de citation ^[1].

- Sa parole : "**Et de la Sounnah :**

Ce qui a été rapporté de manière authentique dans les deux Authentiques d'après Mou'âdh bin Jabal – qu'Allah l'agrée- que..." jusqu'à la fin de sa parole :

Je ^[2] dis : Et il est comme il a dit : Il a été rapporté par les deux cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim) d'après la narration d'Anas qui rapporte de Mou'âdh.

Et la formulation d'Al-Boukhârî (est) :

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.217-218.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirī qu'Allah le préserve.

« Que le Prophète صلى الله عليه وسلم –et Mou’âdh était en croupe derrière lui sur la monture- a dit : « Ô Mou’âdh bin Jabal ! ».

Il répondit : « Je te réponds réponse après réponse –Ô Messenger d’Allah !- et j’aide aide après aide ! [1] » trois fois.

Il صلى الله عليه وسلم dit : « Personne n’attestera que nul n’est en droit d’être adoré à part Allah et que Moḥammad est Son serviteur et Son Messenger en toute véracité de son cœur sans qu’Allah ne lui interdise l’Enfer [2] ».

Il dit : « Ô Messenger d’Allah ! N’en informerais-je pas les gens afin qu’ils s’en réjouissent ? ».

Il صلى الله عليه وسلم dit : « Donc ils compteront là-dessus (et délaieront les actions. Et donc ne leur annonce pas

¹ N.d.t : Voir Al-Baḥr Al-Moḥîṭ l’explication de l’Authentique de l’imam Mouslim par Cheikh Moḥammad bin ‘Alî bin Âdam Al-Itiôpî v.1 p.619.

² Rapporté par Al-Boukhârî n°128 et Mouslim n°23 et d’autres qu’eux deux d’après la voie de Mou’âdh bin Hichâm Ad-Doustouwâ’î d’après son père d’après Anas d’après Mou’âdh -qu’Allah Le Très-Haut les agrée tous les deux- et la formulation est celle de Mouslim.

la bonne nouvelle afin qu'ils ne comptent pas sur cela et fassent des efforts dans les actes d'adoration). Et Mou'âdh informa au sujet de ce hadîth au moment de sa mort afin de ne pas être en état de péché ».

Fin de citation.

Et le témoin argumentatif de ce hadîth est sa parole :

"En toute véracité de son cœur".

Al-Hâfidh ^[1] a dit :

« **"En toute véracité de son cœur"** : Il y a en cela une précaution quant à l'attestation de l'hypocrite ^[2] ».

Je ^[3] dis :

Et par cela t'apparaîtra la conformité du hadîth avec ce que l'auteur a cité en termes de versets avant lui quant au rejet de l'attestation lorsqu'elle ne réunit pas la croyance du cœur avec sa formulation.

¹ N.d.t : Al-Hâfidh ibn Hajar Al-Aṣqalânî qu'Allah lui fasse miséricorde.

² Al-Fath v.1 p.243.

³ N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah lui fasse miséricorde.

Et Allah a démenti les hypocrites et a rejeté leur parole malgré qu'ils aient attesté de manière explicite du Message du Prophète ﷺ car cela se limite de leur part à la formulation par la langue et donc Allah -Le Très-Haut- a dit (ce dont la traduction du sens est) :

﴿**Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent: « Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah » Allah sait que tu es vraiment Son Messager; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs**﴾. [Al-Mounâfiqoun, 1].

Et il y a dans le hadîth comme enseignements en plus de ce qui a été cité précédemment :

- L'autorisation pour l'enseignant d'enseigner à certains de ses élèves des points de la science sans les enseigner aux autres s'il craint qu'ils risquent de ne pas les comprendre. Et l'imam Al-Boukhârî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a donné comme titre de Chapitre à ce sujet : "Chapitre de celui qui donne une science de manière spécifique à certains sans la

donner à d'autres par crainte qu'ils ne comprennent pas" [1].

- Repousser un mal prévaut sur l'obtention d'un bien. Et à ce sujet on revient à la Législation Islamique et pas à la raison et malgré l'existence des preuves catégoriques du Coran et de la Sounnah quant à ce sujet d'une haute importance, beaucoup de gens ont été négligents à ce sujet et ne le comprend de la vraie compréhension que celui qui est sur une Sounnah pure et c'est d'Allah Seul dont nous implorons l'aide.

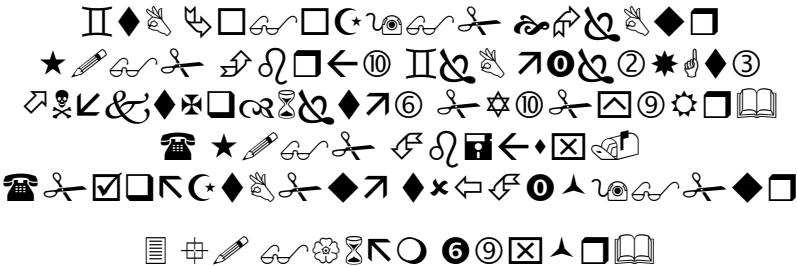
¹ Dans le Livre de la Science de son Authentique.

5

La cinquième condition :

L'amour pour cette parole
et pour ce qu'elle indique
et la joie en raison de cela :

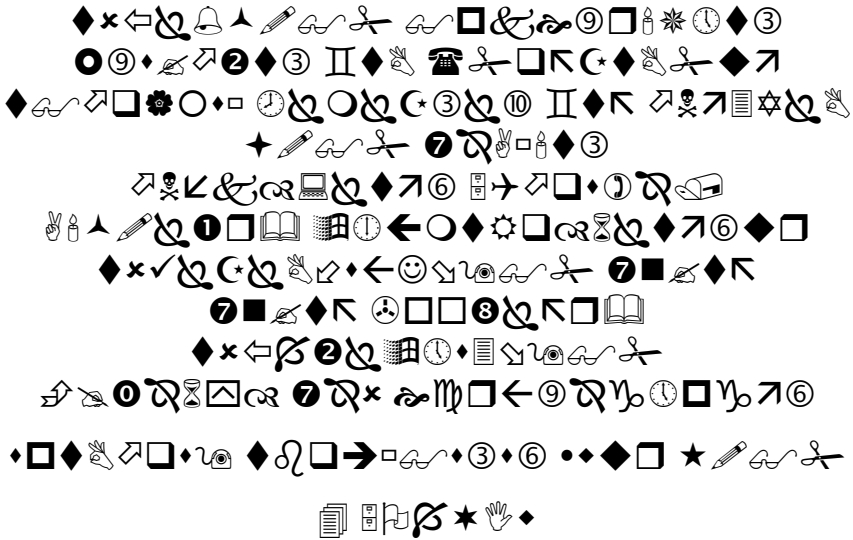
Et la preuve de l'amour est la parole d'Allah :



﴿Parmi les Hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah﴾.

[Al-Baqarah, 165].

Et Sa parole :



﴿ Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur ﴾.

[Al-Mâidah, 54].

Et de la Sounnah :

Ce qui a été rapporté dans l'Authentique d'après Anas -qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- qui dit :

« Le Messager d'Allah a dit : « Trois choses qui lorsqu'elles se retrouvent en une personne, elle goûte la douceur de la foi : Qu'Allah et Son Messager soient plus aimés par lui que toute autre chose qu'eux deux et que lorsqu'il aime un individu il ne l'aime que pour Allah et qu'il déteste retourner à la mécréance après qu'Allah l'en ait sauvé comme il déteste qu'il soit jeté en Enfer ^[1] » ».

- Sa parole : "L'amour pour cette parole et pour ce qu'elle indique et la joie en raison de cela" :

Je ^[2] dis : Cela se réalise au moyen de deux choses :

1. La première : La sincérité dans l'adoration d'Allah Seul sans rien Lui associer

2. La deuxième : Le rejet de l'association (à Allah).

¹ N.d.t : Rapporté par Al-Boukhârî n°16, 21, 6041, 6941 et Mouslim n°43 et d'autres qu'eux d'après le hadîth d'Anas qu'Allah Le Très-Haut l'agrée.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh bni Soulaymân Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

Cheikh Moḥammad bin ‘Abdil-Wahhâb dit:

« Le fondement de la religion et sa base sont deux choses :

1. La première: L’ordre d’adorer Allah Seul sans rien Lui associer et inciter à cela et aimer en cela et juger mécréant celui qui délaisse cela

2. La mise en garde contre l’association dans l’adoration d’Allah et être sévère en cela et détester en fonction de cela et juger mécréant celui qui la commet ^[1] ».

Médite-donc –qu’Allah nous fasse miséricorde ainsi qu’à toi ! - cette parole précieuse qu’il incombe à tous les musulmans de manière générale de comprendre et aux savants et aux prédicateurs qui appellent à Allah en particulier.

- Sa parole : **(La parole d’Allah dont la traduction du sens est) :**

¹ Ad-Dourar As-Sanniyyah v.2 p.202.

﴿**Parmi les Hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui**﴾ jusqu'à la fin du verset :

Ce verset vient juste après un verset dans lequel Le Vrai (Allah) a cité un nombre de preuves de Son unicité et qu'Il est Le Seul en droit d'être adoré et malgré ces preuves il y en a parmi les gens qui ont recouru à la prise d'égaux à Allah et ce sont (ceux qu'ils ont pris comme) associés et ils leur ont donné un amour identique à l'amour d'Allah - Le Très-Haut.

Et dans le sens de la parole d'Allah -Le Très-Haut- (dont la traduction du sens est) :

﴿**Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah**﴾ : Il y a deux avis chez les gens de science :

Le premier : "**Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah**" que l'amour des polythéistes envers Allah car leur amour pour Allah est sincère alors que l'amour des polythéistes est partagé

Le deuxième : "**Or les croyants sont les plus ardents**

en l'amour" que l'amour des polythéistes pour leurs égaux.

Et le premier avis est le plus fort et la science est chez Allah -Le Très-Haut.

Et il y a dans le verset la preuve du caractère illicite de l'un des genres d'association majeure qui est l'association dans l'amour comme l'action des polythéistes qui ont mis leurs égaux au même niveau qu'Allah en termes d'amour.

Enseignement :

Cheikh Soulaymân a dit dans son livre "Taysîr Al- 'Azîz Al-Hamîd" :

« Et sache que l'amour se divise en deux catégories : commun et particulier (spécifique).

Quant au commun il est de trois types :

1. Le premier : un amour naturel comme l'amour de l'affamé pour la nourriture et de l'assoiffé pour l'eau etc. et cela n'implique pas une glorification.

2. Le deuxième : un amour de miséricorde et de compassion comme l'amour du père pour son fils qui est un enfant et ce type n'implique pas non-plus une glorification.

3. Le troisième : un amour de sociabilité et d'affinité et c'est l'amour de ceux qui partagent un métier ou une science ou une compagnie ou un commerce ou un voyage les uns envers les autres comme l'amour des frères les uns envers les autres.

Ces trois types d'amour conviennent aux gens les uns envers les autres et le fait qu'ils se retrouvent en eux n'est pas une association dans l'amour d'Allah et c'est pour cela que le Messager d'Allah ﷺ aimait le sucré et le miel et il aimait ses épouses et 'Âïchah était la plus aimée par lui et il aimait ses Compagnons et le plus aimé par lui de ses Compagnons était Aṣ-Ṣiddîq qu'Allah l'agrée.

Quant à la deuxième catégorie : L'amour spécifique qui ne convient qu'envers Allah et lorsque le serviteur aime autre que Lui de cet amour c'est alors une association

qu'Allah ne pardonne pas – **je** ^[1] **dis** : (ne pardonne pas) à celui qui meurt dans cette situation et ne s'en est pas repenti- et c'est l'amour d'adoration qui implique l'humilité et la soumission et la glorification et la perfection d'obéissance et de Le (Allah) préférer à autre que Lui et cet amour il n'est pas permis de l'éprouver envers autre qu'Allah à la base comme l'a prouvé de manière précise Ibn Al-Qayyim et c'est l'amour au sujet duquel les polythéistes ont mis leurs divinités au même niveau ^[2] ».

Je ^[3] **dis** :

Sa parole : (La parole d'Allah dont la traduction du sens est) : **﴿ Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... ﴾** jusqu'à la fin du verset:

Ceci est une information du fait que fait partie de la perfection de la Capacité d'Allah et de la perfection de Sa Richesse et de la perfection de Sa

¹ N.d.t: Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh bni Soulaymân Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

² Taysîr Al-'Azîz Al-Ḥamîd p.402-403.

³ N.d.t: Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh bni Soulaymân Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

Préservation de Sa religion que si les gens de Sa religion à qui elle s'adresse en premier en apostasient, qu'Il va faire venir des gens qui défendront cette religion et la soutiendront et ils ont cinq caractéristiques :

La première : Allah les aime en raison de leur attachement à Sa religion et à Sa Législation et ils L'aiment et donc ils obéissent à Ses Ordres en les mettant en pratique et délaissent Ses Interdits

- La deuxième : Ils sont accommodants avec les Gens de foi

- La troisième : **“fiers et puissants envers les mécréants”** : C'est-à-dire forts, puissants envers les mécréants.

Et semblable à ces deux caractéristiques il y a la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : **“Moḥammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants,**

miséricordieux entre eux”. [Al-Fath, 29].

- La quatrième caractéristique : Ils combattent dans le sentier d’Allah ceux qui mécroient en Allah afin d’élever la Parole d’Allah et de renforcer Sa religion

- La cinquième : “**ne craignant le blâme d’aucun blâmeur**” : ils proclament donc la vérité où qu’ils soient en accord avec ce que la Législation rend obligatoire.

Et ce qu’Allah a promis dans ce verset s’est réalisé par l’intermédiaire d’Abou Bakr As-Siddîq et de son armée lorsqu’ils ont combattu les apostats parmi les gens de la péninsule arabique suite à la mort du Messager d’Allah ﷺ jusqu’à ce qu’ils les ramènent dans le bercaïl de l’Islam.

Ce que les versets indiquent :

Premièrement : L’obligation de vouer une adoration sincère à Allah

Deuxièmement : L’affirmation de l’amour de la part d’Allah et de la part du serviteur.

Troisièmement : L’éloge d’Allah envers les Gens de

foi quant à la perfection de leur amour envers Lui

Quatrièmement : La fin glorieuse est aux Gens de foi.

- Sa parole : "Et dans l'Authentique":

Je ^[1] **dis** : Le hadîth a été rapporté par les deux cheikhs ^[2] dans leurs Authentiques et la formulation rapportée ici est la formulation d'Al-Boukhârî.

- Sa parole : **"Trois choses qui lorsqu'elles se retrouvent en une personne"** jusqu'à la fin du hadîth:

An-Nawawî a dit au sujet du sens du hadîth :

« C'est un hadîth sublime qui est un fondement parmi les fondements de l'Islam.

Les savants –qu'Allah leur fasse miséricorde- ont dit :

Le sens de la douceur de la Foi : c'est trouver les actes d'adoration agréables et supporter les difficultés dans

¹ N.d.t: Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh bni Soulaymân Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

² N.d.t: Al-Boukhârî et Mouslim.

la Satisfaction d'Allah -Le Très-Haut- et de Son Messenger, préférer cela aux biens de ce Bas-Monde, et l'amour du serviteur envers son Seigneur en mettant en pratique son obéissance et délaissant sa désobéissance et aussi l'amour du Messenger d'Allah

صلى الله
عليه وسلم .

Al-Qâdî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Ce hadîth a le sens du hadîth précédent :

« Aura goûté la saveur de la foi celui qui aura agréé Allah comme Seigneur et l'Islam comme religion et Moḥammad صلى الله
عليه وسلم comme Messenger ».

Et cela car l'amour envers Allah et envers Son Messenger صلى الله
عليه وسلم n'est réellement valable, ainsi que l'amour envers un être humain en Allah et Son Messenger صلى الله
عليه وسلم et la détestation de revenir à la mécréance, que de celui dont la certitude se fortifie par la foi et dont l'âme s'apaise par elle et dont le bien-être se réalise par elle et dont le sang et la chair se

mélangent à elle et donc c'est lui qui goûte la saveur de la foi.

Il dit : « Et l'amour en Allah est l'un des fruits de l'amour envers Allah.

Certains ont dit : L'amour c'est l'accord du cœur avec ce qui satisfait Le Seigneur et donc qu'il aime ce qu'Il aime et déteste ce qu'Il déteste ^[1] ».

Et Cheikh Soulaymân dit : « Cheikh Al-Islâm a dit :

« Le Prophète صلى الله عليه وسلم a informé que lorsque ces trois choses se trouvent en un individu il goûtera alors la saveur de la foi car la présence de la saveur pour une chose suit l'amour envers elle et donc quiconque aime une chose et la désire et obtient ce qu'il veut alors il trouve la saveur et le plaisir et la joie en cela et le plaisir a lieu à la suite de l'assouvissement de ce qui est adéquat et c'est en l'occurrence ce qui est aimé ou ce qui est désiré... ».

¹ N.d.t: L'Authentique de Mouslim avec l'explication d'An-Nawawî 2 ; 13 ; 14.

Il dit : « Donc la saveur de la foi qui comprend le plaisir et la joie suit la perfection de l'amour du serviteur envers Lui (Allah) et cela par trois choses :

L'accomplissement de cet amour et de sa ramification et le repoussement de son contraire.

Et donc son accomplissement est qu'Allah et Son Messenger صلى الله عليه وسلم soient plus aimés par lui que tout autre qu'eux deux car l'amour envers Allah et Son Messenger صلى الله عليه وسلم on ne se contente pas en cela de la base de l'amour mais au contraire il faut qu'Allah et Son Messenger soient plus aimés par lui que tout autre qu'eux d'eux ».

Je ^[1] dis :

Et cela ne peut être que s'il est en accord avec son Seigneur dans ce qu'Il aime et dans ce qu'Il déteste.

Il dit : « Et sa ramification : c'est que lorsqu'il aime un individu il ne l'aime que pour Allah ».

¹ N.d.t: Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh bni Soulaymân Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

Je dis : Quiconque aime une personne pour Allah et pas pour une autre raison, cela fait partie de la complétude de son amour envers Allah car l'amour de celui qui est aimé par l'aimé fait partie de la complétude de l'amour envers l'aimé et donc s'il aime les prophètes d'Allah et Ses alliés en raison de leur mise en application de ce qu'Allah aime et pas pour autre chose il les aura alors aimés pour Allah et pas pour autre que Lui.

Il dit : « Et le repoussement de son contraire c'est qu'il déteste le contraire de la foi comme il déteste être jeté en Enfer ».

Je dis : Il ne déteste le contraire qu'en raison de ce qui est entré dans son cœur en termes d'amour envers Allah et donc se sont découverts à lui par la lumière de l'amour les bienfaits de l'Islam et la bassesse de l'ignorance et de la mécréance et c'est l'aimant qui est avec celui qu'il aime comme cela a été rapporté dans les deux Authentiques d'après Anas –qu'Allah l'agrée– qu'un homme questionna le Prophète صلى الله عليه وسلم : « Quand sera la Dernière-Heure ? ».

Il صلى الله عليه وسلم lui répondit : « Qu’as-tu préparé pour elle ? ».

Il dit : « Je ne lui ai pas préparé beaucoup de prières ni beaucoup de jeûne ni beaucoup d’aumônes mais j’aime Allah et Son Messager ».

Le Messager صلى الله عليه وسلم dit alors : « **Tu seras avec ceux que tu as aimés** ^[1] ». Et dans une version d’Al-Boukhârî :

« Nous avons alors dit : « Nous aussi ? ». Il صلى الله عليه وسلم dit : « Oui ».

Anas dit : « Nous eûmes alors ce jour-là une joie extrême ».

Et sa parole : “qu’autre qu’eux deux” :

Il y a en cela le fait de regrouper le pronom qui revient au Seigneur et le pronom qui revient au Messager صلى الله عليه وسلم, alors que le Messager صلى الله عليه وسلم l’avait reproché au prédicateur qui avait dit : « Et quiconque leur désobéit

¹ Rapporté par Al-Boukhârî 3688, 6167, 6171, 7153 et Mouslim 2639 et d’autres qu’eux d’après le hadîth d’Anas qu’Allah l’agrée.

à eux deux, se sera certes égaré ^[1] ».

Et le meilleur qui ait été dit à ce sujet est deux avis :

Le premier : ce qu'ont dit Al-Bayḍāwī et d'autres que le pronom est ici un duel en allusion au fait que ce qui est considéré c'est le tout construit des deux amours pas chacun d'entre eux car l'un des deux seuls n'est pas valide ; et il a ordonné le singulier dans le ḥadīth du prédicateur afin de faire sentir que chacune des deux désobéissances est indépendante en termes d'implication d'égarement car la coordination est dans la considération de la répétition et la base est l'indépendance de chacun des éléments coordonnés dans le jugement”.

Je ^[2] dis : Ceci est une très belle réponse.

Et le deuxième : Comprendre le ḥadīth du prédicateur comme étant ce qui a préséance et ce qui est meilleur en termes de bienséance et donc cela en fonction du fait

¹ Rapporté par Mouslim 870.

² N.d.t: Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillāh bni Soulaymān Al-Jābirī qu'Allah le préserve.

que c'est permis.

Et une troisième réponse : C'est que cela a été rapporté selon la base alors que le hadîth du prédicateur fait sortir de cette base et que donc il est plus fort.

- Sa parole : **“Comme il déteste être jeté en Enfer” : c'est- à-dire que les deux choses sont pour lui au même niveau : Être jeté en Enfer et retourner à la mécréance.**

Je dis: Et il y a dans ce hadîth comme enseignements :

Qu'Allah -Le Très-Haut, les croyants l'aiment et Lui, Le Très-Haut, les aime comme Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Il les aime et ils L'aiment". [Al-Mâidah, 54].

Et il y a dans ce hadîth une réfutation contre ce que pensent les gens que celui qui est né en Islam est meilleur que celui qui était mécréant puis s'est converti à l'Islam car quiconque a ces caractéristiques

est meilleur que celui qui ne les a pas et cela de manière absolue et c'est pour cela que les tous premiers croyants sont meilleurs que ceux qui sont nés dans l'islam.

Et il y a dans ce hadîth une réfutation contre les extrémistes qui pensent que l'émanation de péchés de la part du serviteur est une diminution en ce qui les concerne de manière absolue et ce qui est correct c'est que c'est une diminution en ce qui le concerne s'il ne s'en repent pas tandis que s'il s'en repent alors non. Et c'est pour cela que les Emigrés et les Auxiliaires sont les meilleurs de cette communauté même si au début ils étaient mécréants et adoraient les idoles mais de plus celui qui passe de l'égarement à la guidée et des péchés aux bonnes actions, sa récompense lui est multipliée.

Ceci a été dit par Cheikh Al-Islâm.

Et il y a dans ce hadîth une preuve quant au fait de détester les polythéistes et de les haïr car celui qui déteste une chose déteste celui qui l'a comme caractéristique et donc s'il déteste la mécréance

comme il déteste être jeté en Enfer alors de même il déteste ceux qui ont cette caractéristique (de mécréance) ».

Fin de citation ^[1].

¹ Taysîr Al-'Azîz Al-Hamîd (477-479) et dans l'édition de Dâr AS-Soumay'î (2/836-839).

6

La sixième condition :

**La soumission à Allah par ses droits
(Les droits de cette attestation que
Lâ ilâha illâ Allah) :**

**Et ce sont les actions vertueuses sincèrement pour
Allah et en cherchant par cela Sa Satisfaction.**

**Et la preuve de la soumission à ce qu'elle indique est
la parole d'Allah Le Très-Haut :**

[An-Nisâ, 65].

Et comme preuve de la Sounnah : la parole du
Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم :

« Nul d'entre vous ne croira jusqu'à ce que sa
passion suive ce avec lequel je suis venu ».

Et ceci est la complétude de la soumission et sa fin.

- Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui " la suite est : **"avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours"**.

[Az-Zoumar, 54].

Al-Baghawî –qu'Allah lui fasse miséricorde- adit :

« **"Et revenez repentant à votre Seigneur"** : c'est-à-dire dirigez-vous vers Allah et retournez vers Lui en obéissance,

"Et soumettez-vous à Lui" : Vouez-Lui une unicité

sincère :

“avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours ^[1] ».

Et Ibn As-Sa’dî a dit : « Et c’est pour cela qu’Allah Le Très-Haut a ordonné de revenir repentant vers Lui et de se précipiter à cela et Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

« **“Et revenez repentant à votre Seigneur”** : avec vos cœurs : **“Et soumettez-vous à Lui”** : avec vos membres ; si al-inâbah (le fait de revenir vers Allah en repentance) est citée seule alors ce sont les actions des membres et si les deux sont citées ensemble comme à cet endroit alors le sens est ce que nous avons dit.

Et dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

“À votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui” : il y a une preuve de la sincérité et que sans sincérité, les actions apparentes et cachées ne sont en rien utiles.

¹ Voir l’Exégèse d’Al-Baghawî v.4 p.85.

"Avant que ne vous vienne le châtimeut" : Qu'il vienne sans qu'il ne puisse être repoussé.

"Et vous ne recevez alors aucun secours" : C'est comme s'il est dit : Qu'est-ce qu'al-inâbah (revenir vers Allah en repentance) et qu'est-ce l'Islam ? [Et quelles sont leurs branches à tous deux et leurs actions à tous deux] ?

Allah Le Très-Haut répond par Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et suivez la meilleure révélation qui vous est descendue de la part de votre Seigneur." [Az-Zoumar, 55] ^[1] ».

Fin de citation de la partie qui nous intéresse.

Je dis : Et l'exégèse de ces deux imams est extraite du lien du verset avec celui qui le précède (dont la traduction du sens est) :

"Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.859.

votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui Le Pardonneur, Le Très-Miséricordieux". [Az-Zoumar, 53]

Honore l'exégèse qui est appuyée par la preuve car elle soigne le malade et étanche la soif !

Et apporte plus de clarté au sens et le confirme plus ce qu'a rapporté l'imam Mouslim d'après Abou Hourayrah que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Lutte de vitesse en faisant des actions avant (que) six choses (n'arrivent) : Le lever du Soleil à partir de son coucher ou la Fumée ou le Dajjâl ou la Bête ou la mort ou le Jour de la Résurrection ^[1] ».

Et la manière selon laquelle le hadîth est conforme au verset c'est dans l'incitation à lutter de vitesse (al-moubâdarah) et cela fait partie d'al-inâbah (revenir vers Allah en repentance). Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

¹ Rapporté par Mouslim n°2947 et Ahmad 2\325 et d'autres d'après le hadîth d'Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée.

"Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée". [An-Nisâ, 125].

La suite de ce verset est (ce dont la traduction du sens est) :

« **Et suivant la religion d'Abraham** » : C'est-à-dire que personne n'est meilleur en termes de pratique de la religion et en termes d'adoration d'Allah que celui qui a regroupé dans ses paroles et ses actions Al-Islâm et Al-Ihsân.

Et le sens de cela est que se sont regroupés pour lui la sincérité pour Allah et le suivi du Messager صلى الله عليه وسلم.

Al-Hâfidh ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Lorsqu'il a cité la rétribution des mauvaises actions et qu'il est obligatoire qu'il en prenne le droit du serviteur soit dans ce Bas- Monde –et c'est ce qu'il y a de meilleur pour lui- soit dans l'Au- Delà –qu'Allah nous préserve de cela et c'est à Allah que nous demandons la protection dans ce Bas-Monde et dans

l’Au-Delà et le Pardon et la Clémence- Il a alors mis en évidence Sa Bonté et Sa Générosité et Sa Miséricorde dans l’acceptation des actions vertueuses de la part de Ses serviteurs, hommes et femmes, avec comme condition la foi (Al-Îmân) et qu’Il les fera entrer au Paradis et qu’Il ne sera pas injuste envers eux quant à leurs bonnes actions et ce même ne fût-ce que de la mesure du creux qui est sur le dos du noyau de la datte (naqîr) ni de la mesure de la pellicule d’un noyau de datte (qiṭmîr) et nous avons parlé précédemment du brin de noyau de datte (fatîl) qui est le brin qui est dans la fente de la datte, et ceci est le naqîr et tous deux sont dans le noyau de la datte tandis qu’al-qiṭmîr c’est la membrane qui est sur le noyau de la datte et les trois sont (cités) dans le Coran.

Puis Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être** » : c’est-à-dire qui a voué ses actions sincèrement à son Seigneur et donc a agi

par foi et en espérant la récompense.

“Tout en se conformant à la Loi révélée” : C’est-à-dire qu’il a suivi dans ses actions ce qu’Allah lui a légiféré et ce avec lequel Il a envoyé Son Messenger en termes de guidée et de religion de vérité et aucune action n’est acceptée sans ces deux conditions c’est-à-dire que l’action soit sincère et correcte.

- Sincère : c’est qu’elle soit pour Allah
- Correcte : c’est qu’elle suive la Législation et que donc l’action soit valide en apparence par le suivi et intérieurement par la sincérité.

Et lorsque l’une de ces deux conditions ne se trouve pas dans l’action, elle est pervertie.

Lorsque la sincérité lui fait défaut, il est hypocrite et ils (les hypocrites) sont ceux qui font les actions pour que les gens les voient ; et celui à qui le suivi de la Sounnah fait défaut est un égaré ignorant mais lorsque les deux conditions sont réunies c’est alors l’action des croyants (au sujet desquels Allah dit ce dont la

traduction du sens est) : « **Ce sont ceux-là dont Nous acceptons le meilleur de ce qu'ils œuvrent et passons sur leurs méfaits** » jusqu'à la fin du verset 16 de sourate Al-Aḥqâf.

Et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

« **Et suivant la religion d'Abraham** » : et ce sont Moḥammad et ses suiveurs jusqu'au Jour de la Résurrection comme Allah Le Très- Haut a dit (ce dont la traduction du sens est):

« **Certes les gens les plus dignes de se réclamer d'Abraham, sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci** » jusqu'à la fin du verset 68 de sourate Âli 'Imrân.

Et Allah -Le Très-Haut- a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Puis Nous t'avons révélé : "Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des polythéistes** ».

[An-Nahl, 123].

Al-hanîf : C'est celui qui s'écarte de l'association intentionnellement : c'est-à-dire qui la délaisse par science et qui s'applique entièrement à la vérité et dont personne ne le détourne de la vérité et dont personne ne le repousse de la vérité ».

Fin de citation de la partie qui nous intéresse ^[1].

Et le résumé de ce que le verset comprend réside en deux points :

- Le premier : Aucune action n'obtient auprès d'Allah l'acceptation tant que ne sont pas regroupées en elle la foi en Allah et la sincérité envers Lui et le suivi de Son Messenger صلى الله عليه وسلم et cela est la complétude de la soumission et son summum.

- Le deuxième : La hanîfiyyah avec laquelle Allah a envoyé Mohammad صلى الله عليه وسلم et ceux qui l'ont précédé parmi les Prophètes et les Messagers est la religion d'Abraham l'ami intime (d'Allah).

¹ Voir l'Exégèse d'Ibn Kathîr v.1 p.559.

- Sa parole (dont la traduction du sens est) :

« Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme ». [Louqmân, 22].

Allah -Le Très-Haut- informe que la voie pour s'accrocher réellement à l'anse la plus ferme est la soumission à Allah avec al-ihsân.

- Sa parole : “C'est-à-dire à *Lâ ilâha illâ Allah*” :

Je ^[1] dis :

Cette exégèse a été rapportée de certains pieux prédécesseurs et afin de compléter l'enseignement et de renforcer le sens, nous rapportons ce qu'a dit Ibn Kathîr au sujet d'un verset similaire à celui-ci de sourate Al-Baqarah et c'est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : **« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.**

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

Et Allah est Audient et Omniscient ». [Al-Baqarah, 256].

C'est-à-dire : quiconque renie les égaux et les idoles et ce auquel appelle Satan en termes d'adoration de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et voue l'unicité à Allah et L'adore Lui Seul et atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Lui "**saisit l'anse la plus solide**" : C'est-à-dire : qu'il est resté ferme sur son affaire et est droit sur la voie parfaite et le chemin de droiture... ».

Jusqu'à ce qu'il dise : "Et le sens de la parole de ceux qui ont dit au sujet du Tâghout que c'est Satan est un avis très fort car il englobe tout le mal sur lequel étaient les gens de la période préislamique en termes d'adoration des idoles et de revenir à elles dans le jugement et de demander leur aide.

- Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : "**Saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser**" : C'est-à-dire qu'il s'est saisi de la religion par le moyen le plus fort et Il a comparé cela à l'anse solide qui ne se brise pas et qui est en elle-même solide et tressée et

forte et son nouage est fort et dur et c'est pour cela qu'il a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser" jusqu'à la fin du verset.

Moujâhid a dit : **"l'anse la plus solide"** : C'est-à-dire la foi (Al- Îmân).

As-Souddî a dit : C'est l'Islam.

Sa'îd bin Joubayr et Ad-Dahhâk ont dit : C'est-à-dire : *Lâ ilâha illâ Allah.*

Et d'après Anas ibn Mâlik : **"l'anse la plus solide"** : le Coran.

Et d'après Sâlim bin Abî Al-Ja'd qu'il a dit : C'est l'amour en Allah et la détestation en Allah.

Et tous ces avis sont corrects et il n'y a pas de contradiction entre eux ^[1] ».

Fin de citation de la partie qui nous intéresse.

¹ L'Exégèse d'Ibn Kathîr (1\311) et voir l'Exégèse d'Ibn Abî Hâtîm (2\496).

- Sa parole (dont la traduction du sens est) :

« **Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants**
» jusqu'à la fin du verset.

Allah Le Très-Haut informe que la vraie foi parfaite intérieurement et extérieurement se concrétise par trois choses :

- La première : Revenir au Prophète صلى الله عليه وسلم pour le jugement et c'est de revenir à sa personne dans le jugement de son vivant et de revenir dans le jugement à sa législation après sa mort
- La deuxième : Que les âmes n'éprouvent nulle angoisse lors de l'arbitrage et cela implique l'acceptation du jugement en ayant les poitrines larges (avec contentement) et que les poitrines en soient réjouies
- La troisième : La soumission complète à son jugement صلى الله عليه وسلم.

Et met en évidence le sens de ce verset ce qu'a rapporté Al-Boukhârî dans le Livre de l'Exégèse (dans son

Authentique) d'après 'Ourwah bin Az-Zoubayr qu'il a dit:

« Az-Zoubayr s'est disputé avec un homme parmi les Anṣâr au sujet du lit d'un cours d'eau d'al-ḥarrah [1].

Le Prophète صلى الله عليه وسلم dit alors : « Verse de l'eau -Ô Zoubayr ! - puis envoie l'eau chez ton voisin ».

L'homme parmi les Anṣâr dit : « Ô Messenger d'Allah ! Est-ce que c'est parce qu'il est le fils de ta tante paternelle ? ».

Son visage changea alors de couleur puis il dit : « Verse de l'eau -Ô Zoubayr ! - puis stoppe l'eau jusqu'à ce qu'elle revienne aux fondements des palmiers puis envoie l'eau à ton voisin ».

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a donné à Az-Zoubayr son droit légitime au complet lorsque l'homme parmi les Anṣâr l'a

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd explique ce terme dans son explication du Livre de l'Exégèse de l'Authentique d'Al- Boukhârî v.1 p.428 de la manière suivante : c'est une terre élevée surmontée par une pierre noire.

mis en colère. Il leur avait indiqué à tous deux une chose pour eux deux dans laquelle il y avait une amplitude pour les deux.

Az-Zoubayr dit : « Je pense que ces versets n'ont été descendus qu'à ce sujet : (ces versets dont la traduction du sens est):

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence] ». [An-Nisâ, 65] ^[1] ».

Et similaire à ce verset dans l'obligation de se soumettre au jugement d'Allah et de Son Messager, c'est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au

¹ Rapporté par Al-Boukhârî 2360, 2361, 2362, 2708, 4585 et Mouslim 2357 d'après la voie d'Az-Zouhrî d'après 'Ourwah bin Az-Zoubayr qu'Allah -Le Très-Haut- l'agrée.

Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement) ». [An-Nisâ, 59].

Cheikh 'Abder-Rahmân bin Nâsir As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans l'explication de ce verset et de celui qui le précède :

« Puis Il a ordonné de renvoyer tout ce dont au sujet duquel les gens se sont disputés, dans les fondements de la religion et dans ses branches, à Allah et au Messenger.

C'est-à-dire au Livre d'Allah et à la Sounnah de Son Messenger car il y a en eux deux le jugement final dans tous les sujets de divergence soit qu'ils soient tous deux explicites ou par leur généralité à tous deux ou par leur indication à tous deux ou par remarque de tous les deux ou par ce qui est compris de tous les deux ou par la généralité d'un sens sur lequel on se base pour faire l'analogie de ce qui est similaire.

Car c'est sur le Livre d'Allah et la Sounnah de Son Messager que la religion se base et la foi ne peut être droite que par eux deux et donc le fait de renvoyer au Coran et à la Sounnah est une condition pour la foi et c'est pour cela qu'Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« **Si vous croyez en Allah et au Jour Dernier** ».

Ceci indique donc que celui qui ne renvoie pas au Coran et à la Sounnah les points de dispute n'est pas un croyant en réalité mais au contraire il croit au Tâghout comme cela a été dit dans le verset qui le précède.

“**Ce sera**” : C'est-à-dire de renvoyer vers Allah et Son Messager “**Bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)**” : Car le jugement d'Allah et de Son Messager sont les meilleurs jugements et les plus justes et les meilleurs pour les gens dans leur religion et leurs affaires de ce Bas-Monde et leur fin ^[1] ».

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.186.

Ce qu'indique le verset :

- Premièrement : L'obligation de sincérité envers Allah Seul et l'obligation de suivi du Messager et ces deux ci sont la voie pour se saisir de l'anse la plus solide
- Deuxièmement : L'obligation de se soumettre au jugement d'Allah et de Son Messager extérieurement et intérieurement et c'est cela le témoin argumentatif pour lequel l'auteur a cité ce verset.

Sa ^[1] parole :

"Nul d'entre vous ne croira jusqu'à ce que sa passion suive ce avec lequel je suis venu".

Je ^[2] dis : Le ḥadīth a été rapporté d'après 'Abdoullâh bin 'Amr du Prophète صلى الله عليه وسلم par Al-Baghawî dans Charḥ As-Sounnah et Al-Khaṭīb dans At-Târīkh et Ibn Abî 'Âṣim dans As-Sounnah et d'autres qu'eux ^[3].

¹ N.d.t : Le pronom personnel fait référence à Cheikh 'Abder-Raḥmân bin Ḥasan Âli Ach-Cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

³ Rapporté par Ibn Abî 'Âṣim dans As-Sounnah (15) et Al-Baghawî dans Charḥ As-Sounnah (104) et Al-Khaṭīb dans Târīkh Baghdâd (1467) et Ibn Battâh dans Al-Ibânah (279) et Al-Harawî fî dhammi al-kalâm (320) et

Mais ce hadîth est faible car cela tourne autour de Na'îm ibn Hammâd au sujet duquel Al-Hâfidh Ibn Rajab a dit après avoir rapporté le hadîth :

« Je dis : Juger ce hadîth comme étant authentique est quelque chose de très lointain et cela sous plusieurs angles :

Le hadîth n'a été rapporté que par Na'îm bin Hammâd Al-Marwazî et ce Na'îm, même s'il a été jugé thiqah par un groupe d'imams et qu'Al-Boukhârî a rapporté de lui, les imams du hadîth avaient le bon soupçon envers lui en raison de son rigorisme dans la Sounnah et de sa dureté dans la réfutation des gens des passions et ils lui attribuaient al-wahm ...

Et lorsqu'ils sont beaucoup tombés sur ses manâkîr ils l'ont alors jugé comme étant faible ».

Jusqu'à ce qu'il dise :

As-Silafî fî Mou'jam as-safar (1265) et d'autres et il y a dans ce hadîth plusieurs 'ilal (défauts) et un seul est cité et c'est la faiblesse de Na'îm bin Hammâd et lis le reste de la parole d'Al-Hâfidh Ibn Rajab dans Jâmi' al-'ouloum wal-hikam lorsqu'il a parlé de ce hadîth.

« Quant au sens du hadîth c'est que l'individu ne peut être croyant d'une foi parfaite obligatoire que quand son amour suit ce avec lequel est venu le Messager en termes d'ordres et d'interdits et que donc il aime ce qu'il a ordonné et déteste ce qu'il a interdit et ceci est présent dans le Coran à plusieurs endroits.

Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence] ». [An-Nisâ, 65].

Et Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir ». [Al-Aḥzâb, 36].

Et Allah -Le Très-Haut- a blâmé celui qui déteste ce

qu'Allah aime et qui aime ce qu'Allah déteste :

Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

« C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres ». [Mohammad, 9].

Et Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres ».
[Mohammad, 28].

Ce qui est donc obligatoire à tout croyant :

C'est qu'il aime ce qu'Allah aime d'un amour qui nécessite qu'il mette en application ce qui lui en est obligatoire et si l'amour est supérieur jusqu'à ce qu'il mette en application ce qui lui en est surérogatoire alors ceci est une vertu ; et qu'il déteste ce qu'Allah déteste d'une détestation qui nécessite de s'abstenir de ce qu'Allah en a interdit et si la détestation est supérieure

jusqu'à ce qu'il s'abstienne de qui est détestable (qui n'arrive pas au degré de l'illicite) alors ceci est une vertu.

Et il a été rapporté dans les deux Authentiques que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Nul d'entre vous ne croira tant que je ne serai pas aimé par lui plus qu'il n'aime sa propre personne et ses enfants et sa famille et tous les gens ^[1] ».

Et donc le croyant n'est croyant que lorsqu'il fait passer l'amour du Messenger ﷺ avant l'amour de toutes les créatures et l'amour du Messenger ﷺ suit l'amour de Celui Qui l'a envoyé (Allah) et l'amour authentique implique le suivi et la conformité dans l'amour des choses aimées et la détestation des choses détestées ^[2] ».

¹ Rapporté par Al-Boukhârî (15) et Mouslim (44) et d'autres qu'eux deux d'après le hadîth d'Anas qu'Allah l'agrée et dans le chapitre dans l'Authentique d'après Abou Hourayrah.

² Jâmi' al-'oulûm wal-hikam sous l'explication du hadîth « Nul d'entre vous ne croira tant que sa passion ne suivra pas ce avec lequel je suis venu ».

Je ^[1] dis : Et il me semble –et la science est chez Allah- que l’auteur a utilisé le ḥadīth comme argument en raison de l’authenticité de son sens comme Al-Hâfīdh Ibn Rajab l’a dit appuyé par les preuves.

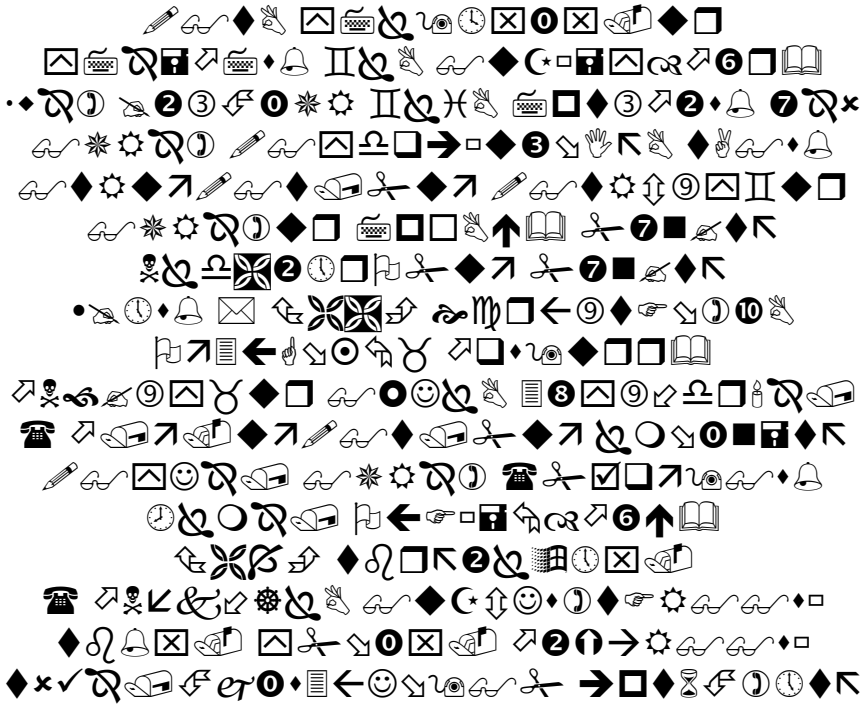
¹ N.d.t : Cheikh ‘Oubayd Al-Jâbirî qu’Allah le préserve.

7

La septième condition :

L'acceptation qui s'oppose au rejet :

Et la preuve de l'acceptation est la parole d'Allah :



Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit : "Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces".

Il dit : "Même si je viens à vous avec une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres ?". Ils dirent : "Nous ne croyons pas au message avec lequel vous avez été envoyés".

Ce qui a été rapporté de manière authentique d'après Abou Mousâ - qu'Allah l'agrée- qui rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

« Ce avec lequel Allah m'a envoyé en termes de guidée et de science est à l'image d'une pluie abondante qui a touché une terre : une partie de cette terre était propre et a accepté l'eau et fit donc pousser beaucoup de pâturage et d'herbe. Et une partie de cette terre était stérile mais a retenu l'eau et donc Allah en fit profiter les gens et ils ont donc bu et ont abreuvé et ont irrigué. Et la pluie toucha une autre partie de cette terre qui était aride et qui ne retenait pas l'eau et ne faisait pas pousser de pâturage. Ceci est à l'image de celui qui a compris la religion d'Allah et qui a bénéficié de ce avec lequel Allah m'a envoyé et il a donc su et enseigné. Et à l'image de celui qui n'y a prêté aucune attention et n'a pas accepté la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été

envoyé ^[1] ».

Sa parole : **"Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit..."** jusqu'à la fin des versets :

Allah -Le Très-Haut- informe que l'action de Qoraïch et de ceux qui étaient autour d'eux, dans leur rejet de l'appel du Prophète صلى الله عليه وسلم et de leur détournement de ce avec lequel il est venu en termes de vérité, est similaire à l'action des communautés précédentes envers leurs prophètes et ce qui a incité ceux-ci et ceux-là est l'imitation aveugle des gens et des groupes.

Cheikh 'Abder-Rahmân bin Nâsir As-Sa'dî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « **"Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit..."** : C'est-à-dire ses gens qui jouissent d'une vie aisée et ses notables que ce Bas-Monde a rendus injustes et qui

¹ Rapporté par Al-Boukhârî (79) et Mouslim (2282) d'après Moḥammad bin Al-'Alâ Al-Hamdânî d'après Hammâd bin Ousâmah d'après Bourayd bin 'Abdillâh d'après Abou Bourdah d'après Abou Mousâ qu'Allah l'agrée.

sont dupés par les biens et sont arrogants envers la vérité :

"Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces" : C'est-à-dire que ceux-là ne sont pas innovés parmi eux et ne sont pas les premiers à avoir dit cette parole.

Et cette argumentation de la part des polythéistes égarés en raison de leur imitation aveugle de leurs aïeux égarés, le sens de cela n'est pas le suivi de la vérité et de la guidée mais ce n'est que le fanatisme par lequel est voulu le fait de rendre victorieux ce qu'ils ont avec eux comme faux et c'est pour cela que tout messager disait à ceux qui s'opposaient à lui par cette ambiguïté qui est fausse :

"Même si je viens à vous avec une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres ?" : C'est-à-dire : Allez-vous nous suivre en raison de la guidée ? : Ils dirent : **"Nous ne croyons pas au message avec lequel vous avez été envoyés"**.

Et donc par cela nous savons qu'ils ne voulaient pas la vérité ni la guidée mais que leur intention n'était que de suivre le faux et la passion : "Regarde ce qu'il est advenu de ceux qui criaient au mensonge" : Que ceux-là prennent donc garde à persister dans le fait de considérer (la vérité) comme un mensonge et que donc ils soient touchés par ce qui les a touchés ^[1] ».

Ce que les versets indiquent comme enseignements :

1. L'affermissement du cœur du Prophète صلى الله عليه وسلم et son réconfort et qu'il n'est pas une innovation parmi ceux dont les paroles sont rejetées comme son peuple n'est pas une innovation parmi ceux qui considèrent (la vérité) comme mensongère

2. La mise en garde contre le fait de s'opposer au Prophète صلى الله عليه وسلم

3. Le danger de l'imitation aveugle et qu'elle fait partie des plus grandes causes qui détournent de l'acceptation de la vérité et de la guidée. Et parmi les choses qui t'indiquent cela : ce qui a été rapporté dans

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.906.

les deux Authentiques d'après Sa'îd bin Al-Mousayyib d'après son père : « Lorsque la mort vint à Abou Tâlib, le Messenger صلى الله عليه وسلم vint à lui et trouva auprès de lui Abou Jahl et 'Abdoullâh bnou Oumayyah bni Al-Moughîrah et dit: « Ô mon oncle! Dis "*Lâ ilâha illâ Allah*" : une parole que j'utiliserai comme preuve pour toi auprès d'Allah ». Abou Jahl et 'Abdoullâh bin Oumayyah dirent alors : « Désires-tu quitter la religion de 'Abdel-Mou^{tt}alib ?! ». Le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم ne cessa de la lui présenter (la parole : *Lâ ilâha illâ Allah*) et eux deux de répéter la même parole jusqu'à ce qu'Abou Tâlib dise comme dernière parole qu'il était sur la religion de 'Abdel-Mou^{tt}alib. Et il refusa de dire : *Lâ ilâha illâ Allah*. Le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم dit alors : « Par Allah ! Je demanderai certes le pardon pour toi à Allah si cela ne m'est pas interdit pour toi ». Allah fit alors descendre le verset (dont la traduction du sens est) : « **Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de**

l'Enfer ». [At-Tawbah, 113]. Allah fit alors descendre au sujet d'Abou Tâlib (le verset dont la traduction du sens est) : « **Tu [Moḥammad] ne guides pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés** ». [Al-Qaṣaṣ, 56] ^[1].

Cheikh Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb a dit dans ses Masâil :

« **Le huitième point** : Le mal causé par les mauvais compagnons à la personne.

Le neuvième point : Le mal causé par la glorification des aïeux et des grands ^[2] ».

Regarde donc -qu'Allah nous guide et te guide ! - comment Abou Tâlib a préféré la religion de ses pères et de ses grands-pères et comment il refusé d'attester de l'attestation de vérité.

¹ Rapporté par Al-Boukhârî 1360, 3884, 4675, 4772, 6681 et Mouslim 24 d'après la voie d'Ibn Chihâb Az-Zouhrî d'après Sa'îd ibn Al-Mousayyib d'après son père.

² Dans Kitâb At-Tawḥîd, Chapitre de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : "Tu [Moḥammad] ne guides pas celui que tu aimes".

(Allah dit ce dont la traduction du sens est) : « **Ily a bien là un rappel pour quiconque a un cœur, prête l'oreille tout en étant témoin** ». [Qâf, 37].

Prends garde – Ô toi le musulman ! - au fanatisme fou et à l'imitation aveugle.

- Sa parole : "**Quand on leur disait : "Point de divinité à part Allah" ... jusqu'à la fin du verset**" :

Cheikh 'Abder-Raḥmân bin Nâsir As-Sa'dî a dit :

« "**Quand on leur disait : "Point de divinité à part Allah**" : Ils ont donc été appelés à dire cette parole et ils furent ordonnés de délaisser les divinités en dehors de Lui, "**ils se gonflaient d'orgueil**" envers cette parole et envers celui qui est venu avec cette parole "**et disaient**" : s'opposant à cette parole : "**Allons-nous abandonner nos divinités ?**" : que nous ne cessons d'adorer nous ainsi que nos pères en raison de la parole: "**d'un poète fou ?**" : ils veulent dire par cela Moḥammad et donc il ne leur a pas suffi –qu'Allah les éloigne de tout bien !- de se détourner de lui ni

seulement de le considérer comme mensonger jusqu'à ce qu'ils le jugent par les jugements les plus injustes et l'ont considéré comme un poète fou alors qu'ils savent qu'il ne connaissait ni la poésie ni les poètes et que sa description n'est pas la leur et qu'il est la créature d'Allah la plus douée de raison et la meilleure en termes de jugement ^[1] ».

Je ^[2] dis : Et cette action de la part des polythéistes –se détourner et délaisser- est la plus laide des méthodes pour détourner autrui de la Voie d'Allah et c'est pour cela qu'Allah les a démentis et a réfuté leur parole et a détruit leur calomnie dans le verset qui suit (dont la traduction du sens est) :

« Il est plutôt venu avec la Vérité et il a confirmé les messagers (précédents) ».

[As-Sâffât, 37].

¹ L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dī p.827.

² N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

Al-Hâfidh Ibn Kathîr –qu’Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Allah Le Très-Haut a dit -démentant leur parole et les réfutant- (ce dont la traduction du sens est) :

« **Il est plutôt venu avec la Vérité** » : c’est-à-dire que le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم est plutôt venu avec la Vérité dans tout ce qu’Allah -Le Très-Haut- lui a légiféré en termes d’informations et d’ordre.

"Et il a confirmé les messagers (précédents)" : c’est-à-dire les a confirmés dans ce qu’ils ont informé à son sujet en termes de caractéristiques louables et de méthodologies exactes et il a informé d’Allah dans Sa Législation et Son Ordre comme ils ont informé : (Allah dit ce dont la traduction du sens est) :

« **Il ne t’est dit que ce qui a été dit aux Messagers avant toi**" jusqu’à la fin du verset ^[1] ».

Fin de citation ^[2].

¹ Sourate Foussilat v.43.

² L’Exégèse d’Ibn Kathîr (4/6).

- Sa parole : "**Et comme preuve de la Sounnah : Ce qui a été rapporté de manière authentique d'après Abou Mousâ...**" :

Je ^[1] **dis** : Il a été rapporté par les deux cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim) et ceci est la formulation d'Al-Boukhârî.

- Sa parole : "**Ce avec lequel Allah m'a envoyé en termes de guidée et de science est à l'image...**" jusqu'à la fin du hadîth :

Et le témoin argumentatif de l'auteur dans ce hadîth apparaît dans sa parole :

"Ceci est à l'image de celui qui a compris la religion d'Allah et qui a bénéficié de ce avec lequel Allah m'a envoyé et il a donc su et enseigné. Et à l'image de celui qui n'y a prêté aucune attention et n'a pas accepté la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé" ^[2].

¹ N.d.t : Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

² Rapporté par Al-Boukhârî (79) et Mouslim (2282) d'après Moḥammad bin Al-'Alâ Al-Hamdânî d'après Ḥammâd bin Ousâmah d'après Bourayd bin 'Abdillâh d'après Abou Bourdah d'après Abou Mousâ qu'Allah l'agrée.

An-Nawawî –qu’Allah lui fasse miséricorde- a dit:

« Quant aux sens du hadîth et à son but c’est de donner la pluie comme exemple de la guidée avec laquelle est venu le Messager d’Allah ﷺ et son sens est que la terre est de trois types et les gens de même :

1. **Le premier type de terre** : elle bénéficie de la pluie et donc revit après qu’elle soit morte et le pâturage y pousse et donc les gens en profitent ainsi que les bêtes et les plantations et autres. Et de même au sujet du premier type de gens à qui parviennent la guidée et la science et les mémorisent et donc leurs cœurs vivent et les mettent en application et les enseignent à autrui et donc en bénéficient et en font bénéficier autrui.

2. **Le deuxième type de terre** : Celle qui n’accepte pas le fait de profiter en elle-même mais il y a en elle un bénéfice qui est la rétention de l’eau pour autrui et donc les gens en bénéficient ainsi que les bêtes.

Et de même pour le deuxième type de gens qui ont des cœurs qui mémorisent mais qui n’ont pas de

compréhension perspicace et ils n'ont pas d'enracinement dans la raison par laquelle ils extrairaient les sens et les jugements et ils n'ont pas d'effort dans l'obéissance et dans sa mise en application et donc ils la mémorisent jusqu'à ce que vienne l'étudiant qui est dans le besoin et qui a soif de ce qu'ils ont comme science et qui est apte à en bénéficier et à en faire bénéficier autrui et donc va la prendre d'eux et que donc il en bénéficie et ceux-là donc profitent de ce qui leur est parvenu.

3. Et le troisième type de terre : la terre saline sur laquelle rien ne pousse etc.

Elle ne bénéficie donc pas de l'eau ni ne la retient et qu'en bénéficie autrui.

Et de même pour le troisième type de gens qui n'ont pas de cœur qui mémorise ni de compréhension éclairée et donc s'ils entendent la science ils n'en bénéficient pas et ne la mémorisent pas et en bénéficie autrui. Et Allah est Le plus Savant.

Et il y a dans le hadith des types de science parmi lesquelles :

1. Le fait de donner des exemples
2. La vertu de la science et de l'enseignement
3. La forte incitation à la science et à l'enseignement
4. Le blâme de se détourner de la science ».

Fin de citation ^[1].

Et Allah est Le plus Savant.

¹ L'Authentique de Mouslim avec l'explication de l'imam An-Nawawî (15\47-48).

Epilogue :

Et il y a ici un point au sujet duquel il est obligatoire d'être conscient et c'est l'opposition d'une certaine personne qui est en résumé que :

- Ces conditions, le premier à en avoir parlé est Cheikh 'Abder-Rahmân bin Hasan
- La restriction des conditions de *Lâ ilâha illâ Allah* au nombre de 7 est à revoir, et d'autres choses qu'il a affirmées.

Et la réponse à cette opposition et qui en vérité est en droit d'être nommée ambiguïté est sous plusieurs angles :

1. L'imam Cheikh 'Abder-Rahmân bin Hasan n'est pas le premier à les avoir citées mais au contraire ces conditions sont connues chez les gens de science par l'analyse correcte des paroles des anciens et ce qu'a fait Cheikh 'Abder-Rahmân c'est de les regrouper et se consacrer à en parler avec des preuves et ceci est une tradition suivie chez les gens de science et à titre

d'exemple la science des fondements de la jurisprudence était séparée et les Compagnons en parlaient ainsi que les imams après eux jusqu'à ce qu'arrive l'imam Ach-Châfi'î –qu'Allah lui fasse miséricorde- qui a regroupé cette science et en a parlé de manière indépendante et a écrit à ce sujet un livre célèbre : Ar-Risâlah. Puis après cet ouvrage cela a suivi son cours en termes d'ouvrages dans cette science en poèmes et en prose et donc il n'y a rien d'étonnant et rien d'étrange à ce que Cheikh 'Abder-Rahmân consacre un ouvrage pour y étudier les conditions de *Lâ ilâha illâ Allah* et qu'il les réunisse dans un ouvrage appuyé par les preuves du Coran et de la Sounnah.

2. Il n'y a pas eu d'opposition de la part de nos savants à l'encontre de la compilation par Cheikh Abou Al-Hasan 'Abder-Rahmân de ces conditions avant ce contemporain ^[1] mais au contraire ils l'ont accueillie avec acceptation et l'ont diffusée et l'ont expliquée et

¹ Voir : "Tanbîh al-faṭīn al-kayyis ilâ kachfi ta'aqoubât akhînâ ach-cheikh 'Abdel-'Azîz Ar-Rayyis" diffusé sur le site sahab.net.

certaines l'ont résumée en poème et d'autres l'ont mise en poème et en ont expliqué le poème et indiquent ce livre puis le vers de poésie et son explication.

3. On dit à celui de qui émane cette opposition qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de les compter au nombre de sept ou huit ou neuf et cela car les limiter à sept est de l'ordre du résumé et ce qui est en plus est de l'ordre du détail ou il est dit que ce qui est en plus des sept y est compris et à titre d'exemple : "mécroire en ce qui est adoré en dehors d'Allah" entre dans la condition "la sincérité qui s'oppose à l'association".

4. Nous demandons à cet opposant qu'il rajoute ce qu'il veut à ces conditions à condition que sa ligne de conduite soit conforme à celle de Cheikh 'Abder-Rahmân et s'il s'acquitte de cela nous acceptons cela de lui, au-sinon il lui est obligatoire de retirer son opposition et d'accepter ce que les savants ont accepté et ce qu'ils ont stipulé à l'égard de ces conditions. Voici donc ce qu'Allah a facilité en termes de compilation et

de rédaction de l'explication sommaire des "Conditions de *Lâ ilâha illâ Allah*".



Et nous avons fini cela la nuit du Jeudi correspondant au 21 de Rabî' Ath-Thânî de l'année 1414 de l'Hégire en la ville prophétique de Médine.

Et toutes les louanges reviennent à Allah par les bienfaits duquel les bonnes choses se concrétisent.

Et que les Eloges et la Salutation d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons.

Et nous avons fini de le revoir la nuit du Vendredi 15 du mois de Rajab de l'an 1432 de l'Hégire.

فلسفة

Table des matières

Table des matières :

L'explication des conditions de " Lâ ilâha illâ Allâh "

Avant-propos.....p09

La méthodologie

dans l'écriture (de cette explication).....p13

Biographie concise

de Cheikh 'Abder-Rahmân bin Hasan Âli Ach-Cheikh

- qu'Allah lui fasse miséricorde.....p18

Les conditions de " Lâ ilâha illâ Allâh " p23

La première condition :

La connaissance (science) de son sens en termes d'affirmation et de négation.....p25

La deuxième condition :

La certitude qui est la perfection de la connaissance de *Lâ ilâha illâ Allâh* qui est contraire au doute et à l'incertitude.....p43

La troisième condition :

La sincérité qui est l'opposé de l'association.....p59

La quatrième condition :

La véracité dont le contraire est le mensonge et qui empêche l'hypocrisie.....p79

La cinquième condition :

L'amour pour cette parole et pour ce qu'elle indique et la joie en raison de cela.....p95

La sixième condition :

La soumission à Allah par ses droits (Les droits de cette attestation que *Lâ ilâha illâ Allah*).....p115

La septième condition :

L'acceptation qui s'oppose au rejet.....p141

Epilogue.....p157



Table des matières :.....p163